Le 25 mai, on vote

C'EST L'HEURE DU **BON SENS**

MR

L'avenir, ça se travaille

C'EST L'HEURE DU BON SENS

Madame, Monsieur,

Ce 25 mai, nous choisirons la direction et les orientations de nos régions, de notre pays et de l'Europe.

Ce moment est important parce qu'il déterminera les choix pour les 5 prochaines années.

Le premier défi auquel nous sommes confrontés, c'est la hausse de l'espérance de vie. **Nous sommes déterminés à garantir le financement des pensions et des soins de santé**.

Le taux de chômage trop élevé en Wallonie et à Bruxelles est à cet égard un grave talon d'Achille. Pour cette raison, l'enseignement, la formation et la création d'emplois sont au cœur de notre projet.

Nous sommes le bouclier pour protéger et défendre les gens qui travaillent et les retraités. Nous voulons aussi tendre la main aux demandeurs d'emploi par des formations notamment en langue et dans les métiers en pénurie.

De manière concrète, nous proposons un électrochoc de fiscalité afin d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs et de permettre de développer les investissements et les créations d'emplois dans les PME. **Pour nous, quelqu'un qui travaille doit toujours gagner plus que quelqu'un qui ne travaille pas**.

En parallèle, nous misons sur un enseignement de qualité qui fait confiance aux enseignants et aux directions d'école. Pour nous, la lutte contre l'échec scolaire, c'est améliorer le niveau général pour nos élèves. L'**apprentissage des matières de base** (français, mathématiques, sciences et langues), le **respect de l'instituteur** et le **développement du sens de l'effort** sont des priorités absolues.

Nous voulons aussi **restaurer le libre choix de l'école** par les parents. Pour cette raison, nous voulons supprimer le décret inscription en mettant en place des mesures d'accompagnement transitoires décidées en concertation avec les acteurs de l'école.

La sécurité et la justice doivent être des préoccupations constantes. **Placer les victimes au centre du procès pénal**, **accélérer les procédures** et veiller à l'**exécution de toutes les peines** sont des points clés pour garantir l'autorité de l'Etat.

De nombreux efforts sont également nécessaires pour faciliter l'accès à la justice, grâce à la généralisation des assurances défense en justice et en simplifiant le vocabulaire pour le rendre accessible aux non-juristes.

Enfin, nous voulons mettre en œuvre des réformes profondes pour améliorer la gestion publique. La transparence des rémunérations des dirigeants publics, le contrôle strict des budgets des Ministères et des cabinets ministériels, l'élection directe des Ministres-présidents, et la mise en place de référendum sont quelques propositions concrètes en vue de **renforcer le pouvoir et le contrôle des citoyens**.

Nous souhaitons également une Europe plus proche du citoyen et plus solide pour défendre nos intérêts économiques et sociaux.

Notre fil conducteur, c'est le bon sens et l'efficacité.

En votant, vous choisirez l'avenir. L'avenir, ça se travaille.

C'est l'heure du bon sens.

Nous sommes sérieux, déterminés et tenaces.

Vous pouvez compter sur nous.

Charles Michel

Sommaire

ENSEIGNEMENT \ EDUCATION 8
- Enseignement 10
- Sport 20
- Jeunesse \ Aide à la jeunesse 22
- Famille 26
- Culture 28

RELANCE ÉCONOMIQUE 30
- Impôts sur le travail 34
- Emploi 36
- Épargne et droits de succession 38
- Compétitivité de nos entreprises 40
- Esprit d'entreprendre 42
- Zones d'activités économiques 46
- Recherche et Innovations technologiques 47
- Agriculture 48

LES SOLIDARITÉS 50
- Soins de santé 54
- Pensions 60
- Logement 68

SÉCURITÉ & JUSTICE 72
- Services de secours et de sécurité 76
- Justice pénale 80
- Délinquance juvénile 86
- Justice civile et familiale 88

LE JUSTE ÉTAT 94
- Budget 96
- Egalité des chances 98
- Immigration 100
- Vivre ensemble 102
- Citoyenneté et démocratie directe 104

ÉCOLOGIE RESPONSABLE & QUALITÉ DE VIE 106
- Énergie 108
- Mobilité 110
- Aménagement du territoire 114
- Forêt, chasse, pêche 115
- Air 116

L'EUROPE DES DÉFIS 118
- Une croissance, créatrice d'emploi durable 122
- Une Europe sociale 132
- Libertés civiles 136
- Qualité de vie 140
- Une Europe dans le monde 144

Enseignement \ Education

Enseignement | Sport | Jeunesse | Aide à la jeunesse | Famille | Culture

Enseignement

Renforcer l'enseignement pour tous les élèves est une condition indispensable pour le redressement économique et social de notre région. Nous voulons une école qui fait confiance aux enseignants et aux directeurs d'école. Le projet scolaire doit remettre les **sens de l'effort**, de la **performance** et de la **qualité** au centre de ses objectifs.

Nous devons améliorer les résultats dans les matières de base : en **lecture**, en **écriture**, en **calcul** et en **sciences**. Nous voulons un enseignement qui dote les jeunes de compétences modernes et d'aptitudes à la vie quotidienne essentielles pour réussir dans un monde qui change. Nous voulons offrir à nos jeunes des apprentissages qui stimulent leur créativité et qui les intéressent. Nous voulons un enseignement qui engage les jeunes sur **la voie de l'émancipation et de la réussite**, tout en leur transmettant les traditions et les valeurs dont nous sommes tous fiers. Cela implique d'**augmenter le niveau de chaque élève** tout en réduisant les écarts entre les élèves les plus forts et les élèves les plus faibles. C'est un enjeu majeur.

1. Une place pour chaque enfant dans une école librement choisie et de qualité

Le choix de l'école et l'accès à une école de qualité ne sont aujourd'hui plus garantis pour tous les élèves.

- Il faut **ouvrir d'urgence des places supplémentaires et des écoles** en suffisance pour accueillir tous les enfants qui la rejoindront dans les prochaines années. Pour accélérer le processus actuel, nous préconisons la mise en place d'une Agence Immobilière Scolaire permettant d'affecter aux écoles des bâtiments actuellement inoccupés ;

- Il faut **supprimer le décret inscriptions** et revenir aux principes de liberté de choix de l'école. Cette suppression doit s'accompagner de mesures transitoires étalées sur 3 ans, décidées en concertation avec les acteurs de l'école (exemple : prise en compte de la fratrie, autonomie des directions d'école) ;

- Il faut prioritairement **prendre en charge les écoles qui sont en perte de vitesse** pour en refaire des lieux d'apprentissage accueillants et performants.

61.311 enfants en plus en Wallonie et à Bruxelles d'ici 2020

2. Stop aux sorties sans diplôme de l'enseignement obligatoire

L'abandon scolaire prématuré touche 12,3% des élèves belges. À Bruxelles, près d'un garçon sur trois sort de l'enseignement sans diplôme, et donc avec des chances infimes de pouvoir trouver un emploi et de s'épanouir économiquement et socialement. Le combat pour la persévérance scolaire est primordial et doit être l'affaire de tous. Nous proposons notamment :

- de **généraliser progressivement la remédiation immédiate et personnalisée** : il faut intervenir dès la première difficulté pour empêcher d'entrer dans la spirale de l'échec qui conduit trop souvent au redoublement voire à l'abandon scolaire ;
- de **mobiliser tous les acteurs de l'école** en faveur de la persévérance scolaire, en supprimant la possibilité de s'absenter sans motifs et en replaçant chacun (école, parents, société) dans son rôle face au respect de l'obligation scolaire et en sanctionnant les abus ;
- de **profiter des nombreux atouts de l'enseignement de promotion sociale**, qui permet lui aussi d'obtenir un diplôme de qualité ;
- d'**intensifier les stages en entreprise** en partenariat avec l'enseignement qualifiant. Il faut mettre en place un lien fort entre l'école et le monde du travail.
- de **lutter contre l'absentéisme scolaire** en supprimant la possibilité de s'absenter sans justification. Le MR souhaite aussi évaluer la faisabilité d'une sanction financière (sanction administrative, allocations familiales) du non-respect de l'obligation scolaire.

3. Aider chaque enfant à s'épanouir dans la voie qu'il aura choisie

Que cette voie soit artistique, technologique ou intellectuelle, chaque enfant a le droit de faire de sa passion un métier, et l'école a le devoir de l'y conduire.

Pour ce faire, il convient :

- que tous **les enfants de 5 ans fréquentent une école maternelle** pour se préparer à l'enseignement primaire ;
- que **les apprentissages de base soient assurés pour tous les élèves**, dans toutes les écoles, ce qui suppose :
  - des **programmes clairs, précis, compréhensibles** par tous et précisant les savoirs attendus à toutes les étapes de la scolarité ;
  - des **outils pédagogiques indépendants et de qualité** dans toutes les filières et pour tous les élèves ;
  - de **renforcer l'apprentissage** du français, des mathématiques, des sciences et des langues étrangères pour tous les élèves en lien avec la filière choisie ;
  - de **pouvoir mesurer le niveau de maitrise** des apprentissages, régulièrement et honnêtement : les épreuves externes doivent donner une image fidèle du niveau des élèves et leur proposer des pistes pour s'améliorer (un CEB *« vérité »*, notamment) ;
- que l'enfant qui le souhaite puisse **apprendre un métier à l'école** et que sa formation lui permette de décrocher un job dans le secteur qui le passionne, parce que l'école est interconnectée avec l'entreprise en favorisant les stages et en répondant aux réalités différentes des écoles et des entreprises ;

Chaque enfant a le droit de faire de sa passion un métier

- de **confronter**, dès l'enseignement primaire, **les projets et les aptitudes de l'élève** avec les exigences et les opportunités des différentes filières d'enseignement pour construire avec lui son projet d'école et de vie, et de faciliter la réorientation positive pour ceux qui se trompent dans leurs choix ;

- de **recentrer l'école sur ses missions de base**, et de mobiliser les autres acteurs pour la soutenir et la suppléer dans ses missions éducative, artistique, culturelle et sportive ;

- que les enfants qui présentent des troubles d'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, TDA/H, …) soient **épaulés par du personnel formé** et disposent le cas échéant du matériel nécessaire pour dépasser leurs difficultés et se hisser au rang des meilleurs ;

- de répondre de manière plus **individualisée** aux difficultés scolaires liées aux handicaps socio-économiques :

  - en **utilisant mieux les moyens affectés** à l'encadrement différencié, et inclure l'action vers les écoles bénéficiant de l'encadrement différencié dans des politiques plus larges impliquant tous les acteurs du quartier de l'école ;

  - en créant **un fonds pour les fournitures scolaires** pour aider les parents à faire face à certaines dépenses ;

- de **mieux encadrer les enfants à haut potentiel**, présents dans les classes, mais peu pris en compte dans nos politiques éducatives, et de soutenir les expériences pédagogiques innovantes (tel l'enseignement bilingue français-langue des signes) en leur apportant un soutien structurel ;

- de **rééquilibrer l'offre dans l'enseignement spécialisé**, ce qui permettra de répondre à certains besoins criants et d'améliorer la situation difficile du transport scolaire pour certains de ces enfants.

4. Une école qui forme son personnel et qui l'encadre

Les écoles doivent de plus en plus recourir à du personnel sans qualification pédagogique pour enseigner. Pour que chaque enfant puisse avoir en face de lui, en permanence, du personnel qualifié et expérimenté, il faut notamment :

- repenser le 1er cycle de la formation initiale des enseignants en Haute Ecole et envisager par la suite d'y ajouter une **4ème année de stage** sur le terrain ;

- encadrer et mieux épauler les jeunes enseignants dès leur arrivée dans l'école (**tutorat**) et qu'ils puissent faire appel rapidement à de l'aide extérieure en cas de besoin (service d'appui pédagogique) ;

- prendre en charge les enseignants sans titre et les **accompagner dans leur formation** pour les acquérir ;

- garantir la **transparence des désignations et des nominations** en permettant à chaque agent de suivre son évolution dans les classements et de connaître les offres d'emploi correspondant à ses qualifications ;

- **adapter les statuts** aux parcours de vie de chacun : cumul de l'expérience acquise dans plusieurs écoles, permettre de prester quelques heures supplémentaires, autoriser le travail au-delà de 65 ans, allègement de la charge en fin de carrière ou dans des circonstances exceptionnelles ;

- **prendre en compte les formations suivies en dehors du temps scolaire** et/ou auprès d'autres organismes et s'assurer que toutes les formations et tous les formateurs répondent aux attentes et aux besoins d'un public adulte et spécialisé ;

- **professionnaliser les fonctions administratives** avec de la formation continuée aux techniques modernes et ouvrir aussi ces fonctions à une logique de recrutement ;

- **stabiliser les personnels auxiliaires d'éducation** et intégrer ces ressources dans les moyens ordinaires des établissements ;

- **renforcer la présence des personnels auxiliaires** d'éducation et PMS dans les écoles.

35% des enseignants quittent le métier dans les 5 premières années

5. Une école où il fait bon vivre

La motivation de tous passe aussi par les conditions d'apprentissage. Miroir de la société, l'école doit préparer les enfants à y prendre une place active et constructive, tout en les préservant de ses dérives et de ses excès. Cela suppose entre autres :

- de garantir la **neutralité dans l'enseignement officiel** et de promouvoir le **respect des différentes cultures** et faire de toutes les écoles un lieu d'apprentissage des différences et de lutte contre toutes formes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme ou de repli identitaire ;

- d'organiser un **cours commun de philosophie** et d'histoire comparée des religions dans le troisième degré de l'enseignement secondaire ;

- d'assurer un **climat serein** dans toutes les écoles et dans toutes les classes, ce qui implique notamment de réagir dès la première incartade et d'accompagner tout élève sanctionné, y compris en cas d'exclusion ; une attention particulière sera portée aux nouvelles formes de violences (harcèlement, médias sociaux), et à la communication entre tous les *« référents »* de l'enfant (parents, école, PMS, ONE, aide à la jeunesse, etc) ;

- d'offrir des conditions d'apprentissage stimulantes, intégrant les **avancées technologiques**, notamment en équipant progressivement toutes les écoles en **tableaux numériques**, et en formant les enseignants à leur utilisation.

175.000 étudiants fréquentent nos universités et écoles supérieures

6. Un enseignement supérieur qui préserve son autonomie et son excellence

Quelques 175.000 étudiants fréquentent nos universités, nos Hautes Ecoles, nos Ecoles supérieures des Arts et les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale.

Il faut préserver la grande qualité de notre enseignement supérieur, tout en permettant à chaque filière et à chaque établissement de conserver ses spécificités.

1. Renforcer l'**orientation des futurs étudiants** sur les différentes filières et leurs spécificités et lutter contre le taux trop important d'échec en 1ère année du supérieur ;

2. Améliorer le **système des allocations d'études** qui permet vraiment d'aider les étudiants en difficulté et leurs familles en leur permettant de mieux s'adapter aux conditions de vie réelle du jeune (situation familiale, logement en kot...) ;

3. Soutenir la recherche fondamentale et le FRS-FNRS mais aussi la recherche appliquée en Haute Ecole ;

4. Lancer un **Student Pass** à un prix forfaitaire modéré, qui donnerait à l'étudiant l'accès à certaines infrastructures culturelles, sportives, ainsi qu'au transport public ;

5. Maintenir l'examen d'entrée pour les futurs ingénieurs civils mais aussi instaurer un examen d'aptitude pour les futurs médecins, couplé à une année de remédition si des lacunes importantes sont décelées ;

6. Adapter la formation en soins infirmiers à une profession devenue plus exigeante en termes de compétences techniques et relationnelles ;

7. Conserver le financement public de notre enseignement supérieur, mais ne pas écarter pour des motifs idéologiques des modes de financement complémentaires ou des partenariats avec le secteur privé ;

8. Permettre à nos établissements de mieux encadrer les étudiants qui les fréquentent, et les aider à rester attractifs pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs, en visant les synergies avec les partenaires de leur choix.

Sport

1. Garantir l'accès au sport pour tous

- **Rétablir les «*chèques sport*»** (supprimés il y a cinq ans par le gouvernement PS-cdH-Ecolo) qui permettaient aux familles de bénéficier d'un coup de pouce financier pour l'inscription à un stage sportif, l'affiliation à un club, etc.;
- Inciter les clubs à conclure des **partenariats avec les écoles** (et inversement) afin de permettre à leurs adhérents d'utiliser les infrastructures sportives de celles-ci en dehors des heures de cours et mieux intégrer la pratique sportive au sein de l'offre extrascolaire, via un renforcement des collaborations avec les acteurs locaux;
- **Améliorer l'accessibilité** aux infrastructures sportives, particulièrement pour les personnes à mobilité réduite mais également en terme de desserte des transports en commun;
- **Sécuriser, baliser, éclairer** et entretenir les chemins, parcs, voiries et pistes cyclables sur lesquels l'activité sportive au sens large (marche, course, cyclisme, etc.) se pratique;
- Intensifier les actions incitant les **seniors** à pratiquer une activité physique.

2. Accorder plus d'importance au sport à l'école

- Inciter les écoles (et les clubs) à sensibiliser les jeunes à l'importance du **respect de l'adversaire** et de l'arbitre (fair-play);
- Joindre au cours d'éducation physique des éléments de **nutrition**, de **diététique** et d'**hygiène**;
- Envisager la faisabilité d'organiser, en fin de 6ème primaire, la passation des **tests Eurofit** permettant d'évaluer la condition physique des élèves et, ainsi, de les conscientiser à l'importance de la pratique sportive;
- Développer une **filière «*sciences-sport*»** dans le programme de l'enseignement secondaire;
- Développer la **compétition interscolaire**, parascolaire et interuniversitaire.

3. Améliorer le soutien accordé aux sportifs

- Accélérer la **rénovation des infrastructures** sportives, en recourant si nécessaire à des partenariats public/privé;
- Améliorer le **soutien apporté aux sportifs de haut niveau** et inscrire celui-ci dans la durée;
- Améliorer le **statut des bénévoles** actifs dans les clubs et les fédérations;
- **Garantir l'objectivation et la transparence de l'octroi des subsides**.

Jeunesse
\ Aide à la jeunesse

Jeunesse

Les jeunes sont source de créativité, de changement social, de nouvelles technologies et de dynamisme. C'est le moment de leur donner les armes pour en faire des citoyens responsables et critiques.

Propositions

- **encourager les jeunes à s'engager**, que ce soit dans les organisations de jeunesse ou autres, à prendre la parole, à partir voir le monde plutôt que se renfermer sur eux-mêmes ; les inciter, en ce compris les jeunes primo-arrivants, à rejoindre le tissu associatif, qu'il soit de jeunesse, culturel, sportif ou autre, en s'assurant qu'ils aient bien accès facilement à toutes les informations à ce sujet et par conséquent soutenir toutes ces associations de jeunes sur le long terme ;
- simplifier et veiller à la **transparence des démarches administratives** tant vis-à-vis du Service de la Jeunesse que d'autres niveaux de pouvoir, notamment en revoyant le système des subventions extraordinaires (les réponses parviennent aux associations bien trop souvent après la réalisation de l'activité) ;
- **intensifier le soutien** aux actions et infrastructures des organisations de jeunesse, maisons et centres de jeunes, qui réalisent un travail pédagogique de fond et touchent plusieurs dizaines de milliers de jeunes chaque jour, chaque week-end et pendant les vacances scolaires. Il faut aussi trouver enfin une solution pérenne au manque de tentes dont ces jeunes ont besoin chaque été pour leurs camps ;
- **favoriser les projets passerelles** entre le monde de l'enseignement et les organisations de jeunesse en termes de mise à disposition des infrastructures en dehors des heures de cours et/ou en période de vacances scolaires.

Aide à la jeunesse

Selon les derniers chiffres disponibles, 40.234 jeunes ont été pris en charge au moins un jour par les services de l'aide à la jeunesse en 2011. La toute grosse majorité (38.219 jeunes soit 95% des jeunes concernés) sont des jeunes en difficulté ou en danger. Sur les 95% de jeunes en difficulté : 60% sont pris en charge dans le milieu de vie, 40% en hébergement.

Propositions :

- **Prévenir les situations de maltraitance** dès le plus jeune âge afin d'identifier les enfants et les familles en difficulté et leur apporter l'aide nécessaire pour assurer un développement serein de l'enfant. Jusqu'à six ans, âge de l'obligation scolaire, un enfant peut vivre en vase clos, sans contact avec l'extérieur et être victime de violence ou de négligence sans que personne ne puisse le détecter. Il faut donc renforcer la prévention et la détection de la maltraitance dès le plus jeune âge ;

- Créer un **dossier unique, un *« fil rouge »***, du jeune en danger qui le suive jusqu'à sa majorité, dans le respect de ses droits et de sa vie privée, afin de mieux connaître son *« parcours »* ;

- Organiser une ou plusieurs **consultations systématiques pour les enfants** afin de garantir la qualité de l'accompagnement et des soins pour l'enfant et de garantir ainsi son développement harmonieux. Cela doit se faire dans le respect de la liberté de choix des parents quant à leur prestataire de soins (médecin généraliste, pédiatre, ONE,…) ;

- Il faut **renforcer le rôle des équipes SOS Enfants** de l'ONE notamment en matière de prévention de la maltraitance. Elles doivent disposer d'un service prénatal partout en Fédération Wallonie-Bruxelles (aujourd'hui uniquement à Liège et à Bruxelles). Ce renforcement est d'autant plus indispensable qu'actuellement nous faisons face à un boom démographique ;

- **Renforcer les collaborations** avec les différents secteurs qui sont en contact avec les enfants notamment les secteurs de l'enfance, de l'aide à la jeunesse et de l'enseignement. Cela suppose une meilleure coordination entre les intervenants et une simplification des procédures. Il faut tout simplement que ces personnes se parlent. La santé et la sécurité d'un enfant ne peuvent être mises en danger par un manque de dialogue entre acteurs ;

- Le maintien de l'enfant dans la famille ne doit pas être systématique. Il faut s'assurer que la sécurité et le bien-être de l'enfant sont assurés par le maintien de l'enfant au sein de la famille. Le comportement de certaines familles étant néfaste pour le développement de l'enfant, le maintien de l'enfant au sein de celle-ci ne peut s'envisager. **L'intérêt de l'enfant doit primer lors de toute décision** ;

- **Encourager la vocation à devenir familles d'accueil**, via par exemple l'octroi d'un statut pour ces familles, afin notamment de permettre à des enfants d'être placés dans une famille, plutôt qu'en institution, quand le comportement de la famille de l'enfant est jugée néfaste pour son développement.

Famille

La famille est le véritable socle de notre société. Des formes nouvelles et variées d'union et de parentalité se sont développées ces dernières décennies : l'enjeu est d'offrir un soutien à chacune de ces familles dans leur choix de vie.

Propositions

- Soutenir et encourager le **congé de paternité** et revaloriser la place des pères dans l'organisation familiale ;
- Attribuer au **parent social** comme le beau-père certaines fonctions parentales liées à la vie quotidienne et à lui permettre de léguer ses biens également à des conditions favorables à l'enfant qu'il contribue à élever ;
- Soutenir activement la **création de logements intergénérationnels** sous toutes ses formes comme alternative à la maison de repos en lien avec la politique de maintien à domicile et permettant également de lutter contre l'isolement respectif ;
- Favoriser les initiatives d'**échanges d'expériences** entre jeunes diplômés et personnes en fin de carrière/pensionnées.

Enfance

L'absence de solution d'accueil constitue un des principaux pièges à l'emploi et à la formation professionnelle, en particulier pour les femmes. La recherche d'une place d'accueil est devenue une véritable source de stress pour les parents, avant même la naissance de l'enfant.

Il manque encore aujourd'hui plus de 8.500 places pour atteindre l'objectif européen d'une place pour 3 enfants…

Propositions

- Modifier toute la réglementation applicable aux milieux d'accueil de la petite enfance pour permettre davantage de souplesse, de flexibilité et d'innovation : entre autres choses, permettre des **heures d'ouverture plus larges et plus flexibles** et encourager les milieux d'accueil répondant à des besoins spécifiques des parents, dus à leurs emplois, tels les haltes-accueil, **garderies de nuit** ou gardes d'enfants malades ;
- mettre en place un **statut amélioré pour les gardiennes d'enfants** et favoriser les formations en baby-sitting afin de les développer en toute sécurité et en en assurant la qualité ;
- **augmenter l'offre de places d'accueil** en visant un objectif de 100% afin de donner le choix à tous les parents et à tous les enfants, et ce notamment grâce aux employeurs et aux entreprises qui pourraient créer leur propre crèche ou des crèches interentreprises.

Culture

En 2012,
7800 subventions
ont été octroyées à près de 3000 opérateurs totalisant 285 m€

Artistes et opérateurs culturels sont les partenaires privilégiés des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des politiques culturelles. Ce partenariat doit reposer sur une confiance mutuelle, excluant les velléités de contrôle tatillon et chronophage.

- **Investir dans l'éducation** à l'art et à la culture dès le plus jeune âge ;
- **Renforcer les collaborations** entre l'enseignement et les acteurs culturels locaux (académies de musique, bibliothèques, etc.) ;
- Mieux informer les écoles sur les possibilités d'accéder aux **musées à des tarifs préférentiels** ;
- Favoriser les **partenariats public/privé**, que ce soit pour le financement des infrastructures culturelles ou pour la numérisation des œuvres ;
- Développer un **service de microcrédit** accordant aux artistes des prêts allant de 500€ à 7500€ ;
- **Garantir l'objectivité des subsides** en mettant en place un « *Conseil des Arts* » ;
- **Exonérer la catégorie de travailleurs « *artistes* » du paiement de la cotisation de modération salariale (7,48%)** ;
- **Maintenir/Augmenter la réduction de cotisations patronales pour l'engagement d'artistes.** Depuis 2003 , une réduction de cotisations patronales pour secteur spécifiques est appliquée aux travailleurs « *artistes* ». Suite à l'accord sur la réforme de l'Etat en 2011, cette réduction sera régionalisée. Il faut veiller, lors du transfert, à maintenir, voire à augmenter cette réduction de cotisations ;
- Adapter la notion ***« d'emploi non convenable ».*** Afin de garantir la plus grande cohérence, le nombre de jours requis, pour que l'artiste ne soit pas soumis à la disparition de la notion d'emploi non-convenable, devrait être identique à celui permettant d'échapper à la dégressivité des allocations de chômage ;
- **Rénover les bâtiments** de l'enseignement artistique en mauvais état, et en premier lieu le Conservatoire Royal de Bruxelles ;
- **Liberté de la presse.** Il est essentiel d'assurer le pluralisme des opinions et l'indépendance des journalistes. Il faut éviter une trop grande concentration, voire un monopole, des acteurs de presse.

Relance économique

Impôts | Emploi | Épargne et droits de succession | Compétitivité de nos entreprises | Esprit d'entreprendre | Zones d'activités économiques | Recherche et innovations technologiques| Agriculture

La Belgique reste aujourd'hui dans le top 3 des pays où la pression fiscale et parafiscale est la plus élevée. Notre pays accuse par ailleurs un taux de chômage très important notamment en Wallonie et à Bruxelles. C'est pour cela que le MR propose une profonde réforme fiscale.

Nous voulons augmenter le salaire poche des travailleurs et réduire l'écart de coût salarial pour les entreprises entre notre pays et les pays voisins.

Cette réforme historique ciblée sur les bas et moyens revenus a pour objectif de créer au minimum **100.000 emplois au cours des 5 prochaines années. Nous sommes déterminés à garantir notre sécurité sociale et affirmons que cette réforme est le seul moyen d'en assurer la pérennité.**

Les personnes qui travaillent, ceux qui veulent travailler et les retraités doivent voir leurs efforts mieux récompensés. Le MR est leur bouclier. Pour nous, **les classes moyennes ne sont pas le *mistercash* de l'État.**

Au delà de
1.000€/mois,
on est déjà taxé
à 40%

Impôts sur le travail

En moyenne dans l'Union européenne, on est taxé au maximum à 38,7%, en Belgique à près de 54%. Nous sommes en fait le pays de l'OCDE où la différence entre le coût salarial et le revenu poche est la plus élevé. Cette taxation sur les bas salaires crée des situations de **pièges à l'emploi** c'est à dire un écart trop faible entre le revenu du chômage et le salaire. En outre, **nous payons trop vite, trop d'impôts** : dès 37.000 euros gagnés par an, on est taxé à 50% : un euro sur 2 est donc prélevé. Cela n'est pas acceptable.

Nous payons trop vite trop d'impôts.

Nous proposons donc :

- De **supprimer toute taxe sur les 13.000 premiers euros gagnés** (1.100 euros/mois). Ils seront désormais taxés à 0%. C'est du bon sens : lorsqu'on touche ce revenu du CPAS, on ne paye pas d'impôt. Pour le MR, on ne doit évidemment pas en payer non plus lorsque ce revenu provient du travail. Cette mesure concerne principalement les bas salaires et vise à éliminer les pièges à l'emploi ;
- De **relever à 50.000 euros le seuil à partir duquel on est taxé à 50%**. Nous relevons donc de ± 3.000 à ± 4.000 euros bruts/mois le seuil à partir duquel on prélève un euro sur 2. Ce sera un acquis majeur pour ceux qui ont des revenus moyens ;
- De **simplifier les tranches d'imposition**. Aujourd'hui, le régime belge ne garantit pas une progressivité suffisante de l'impôt. Nous proposons de supprimer 2 tranches.

6.200 €

C'est le montant d'impôts qu'une famille belge paie en plus, en moyenne, chaque année, par rapport à une famille néerlandaise

(Itinera Institute)

Emploi

Alors que le taux d'emploi dans notre pays s'élève à 67,2% (62,5% pour la Wallonie et 58,2% pour Bruxelles), nous nous sommes engagés à atteindre à l'horizon 2020, 73,2%. L'objectif est ambitieux et il est encore loin d'être atteint.

C'est pourquoi nous voulons :

- **supprimer totalement les charges patronales pour les 3 premiers emplois** créés dans les PME ;
- diminuer progressivement les charges patronales **de 33% à 25%**, pour atteindre le niveau de la moyenne européenne.

Le chômage n'est pas une fatalité. Il résulte notamment d'un manque de qualification et d'une inadéquation des formations proposées au regard des besoins des entreprises.

110 millions, c'est le coût de la suppression des charges patronales sur les 3 premiers emplois.

231 millions, ce serait le coût des repas chauds gratuits dans les écoles proposés par le PS

En plus de la baisse des impôts sur le travail, nous proposons donc :

- de **supprimer les conditions de durée de chômage** qui permettent aujourd'hui de bénéficier d'une aide à l'embauche ou d'une formation ;
- de rendre **obligatoires les formations dans les métiers en pénurie** qui permettent de décrocher immédiatement un job ;
- d'organiser, pour les demandeurs d'emploi de plus de deux ans et de moins de 50 ans, une **remise au travail dans les emplois de proximité** au sein des communes, des CPAS, des hôpitaux publics, des écoles ;
- réserver les **réductions de cotisations sociales** «*groupes-cibles*» à l'engagement de 2 catégories de travailleurs : les jeunes qui ont suivi le programme «*garantie jeunesse*» et les travailleurs de 54 ans et plus ;
- de généraliser progressivement l'enseignement en alternance dans la filière technique et professionnelle et **développer l'immersion technique et industrielle en entreprise** ;
- de permettre aux **personnes handicapés** de conserver l'intégralité de leurs allocations d'intégration avec des revenus professionnels ;
- d'**informer les étudiants des débouchés** de leurs filières et de promouvoir les études les plus porteuses en terme d'opportunités d'emploi ;
- d'instaurer un **salaire minimum européen pour lutter contre le dumping social** ;
- d'optimaliser le fonctionnement du **secteur non-marchand**, notamment pour répondre aux besoins de la population (personnes âgées, santé, petite enfance, etc).

Épargne et droits de succession

Nous voulons maintenir les avantages fiscaux liés à l'épargne pension et l'exonération des revenus du carnet d'épargne.

Nous nous opposons d'ailleurs à toute hausse de la fiscalité immobilière et refuserons les demandes de taxation des loyers.

Nous voulons aller plus loin en réformant les droits de succession et de donation qui sont aujourd'hui, beaucoup trop élevés en Wallonie et à Bruxelles.

Nous proposons :

- de **supprimer les droits de succession sur le logement familial** entre époux ou entre cohabitants.
- d'**instaurer des tarifs réduits dans 3 cas** :
  - lors de la **transmission de l'immeuble familial** aux enfants ou petits-enfants ;
  - **en cas d'investissement dans l'économie réelle** en particulier au profit des PME (travaux de construction, investissements dans le capital d'une PME, etc) ;
  - **en vue de l'acquisition d'un premier logement** en pleine propriété.
- de **simplifier le nombre de tranches** et diminuer tous les tarifs. Les tranches de droits de succession n'ont plus été adaptées depuis 1977 alors que les prix ne cessent d'augmenter par le simple fait de l'inflation, ce qui a engendré une importante augmentation des recettes fiscales issues de la transmission de patrimoine ;
  - de revoir **tous les taux à la baisse** sur base de l'évolution des prix à la consommation ;
  - de **fusionner les catégories *« entre frères et sœurs »* et *« entre oncles/tantes et neveux/nièces »*** (évolution des familles) ;
  - de fixer une règle souple d'adaptation des taux de droit de succession en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation avec un **correctif appliqué tous les cinq ans**, en début de législature pour suivre l'évolution des prix de l'immobilier résidentiel moyen.

Compétitivité de nos entreprises

La Belgique est une économie ouverte dépendant largement du commerce international pour la reprise économique. Pourtant, nous n'occupons que la 150ème place au classement mondial de l'attractivité fiscale.

Deux problèmes principaux : embaucher coûte trop cher et d'autre part, les règles fiscales sont constamment modifiées de sorte que les grands investisseurs comme les petites PME ne peuvent pas anticiper la pression fiscale qui va les toucher. Nos entreprises ont des coûts qui ne leur permettent pas d'être concurrentielles. Ces coûts freinent l'activité et sapent la création d'emploi.

Pour un salaire net de **1.500 €**, le coût pour l'employeur est de **3.700 €**

Nous voulons :

- **baisser** progressivement **le taux de l'impôt des sociétés à 23%** dans la moyenne européenne et fixer un **taux réduit de 20% pour les PME** ;
- **réformer progressivement les intérêts notionnels** en vue de privilégier les PME et réactiver les déductions PME pour investissements ;
- **supprimer totalement les charges patronales pour les trois premiers emplois** créés dans les PME soit un gain pour l'employeur de plus de 10.000 euros par an et par poste occupé ;
- diminuer progressivement les charges patronales **de 33% à 25%**, pour atteindre le niveau de la moyenne européenne ;
- **rationnaliser les plans d'aide à l'embauche** (134 actuellement) et **supprimer la condition de durée de chômage** ;
- **diminuer le coût de l'énergie**. En Wallonie, l'électricité se paie en moyenne 45% plus cher que chez les voisins ;
- améliorer la flexibilité notamment en poursuivant la **baisse de la fiscalité sur les heures supplémentaires**.

Esprit d'entreprendre

A l'initiative du MR, plusieurs mesures ont été décidées par le Gouvernement fédéral pour encourager ceux qui acceptent de prendre des risques.

En revanche, au niveau régional, peu d'initiatives ont été prises pour susciter l'esprit d'entreprendre. Favoriser l'emploi de demain, c'est favoriser les entrepreneurs d'aujourd'hui.

C'est pourquoi nous proposons : d'intégrer, dans le cadre de l'accompagnement des demandeurs d'emploi par Actiris et le Forem, une information systématique relative à l'entreprenariat, faisant l'état des lieux des possibilités et des soutiens disponibles et ce, dès l'inscription comme demandeur d'emploi.

Nous voulons également mettre en place un régime d'activation des allocations de chômage ou du revenu d'intégration sociale en faveur du chômeur ou du bénéficiaire du RIS (Revenu d'Intégration Sociale) qui démarre une activité comme entrepreneur.

Nous proposons également :

- de **faciliter l'accès à l'entreprenariat** en soutenant dès le plus jeune âge, l'esprit d'initiative et en accompagnant individuellement ceux qui veulent créer leur emploi et de renforcer le suivi et le coaching financier lors des premières années, via la mise en place d'un système simplifié et efficace ;
- de **développer les mini-entreprises** dans les écoles pour donner le goût d'entreprendre aux plus jeunes ;
- d'**intégrer le monde de l'entreprise** dans les pouvoirs organisateurs des écoles (et pas seulement en technique et professionnel) afin d'anticiper les évolutions ;
- de **réduire de moitié les délais** destinés à instruire un dossier en vue d'éviter des délais de « *confort* » (permis d'environnement, d'urbanisme, d'octroi de primes à l'investissement, etc.) ;
- de mettre en place une **procédure accélérée du paiement des factures** (procédure sommaire d'injonction de payer) permettant aux commerçants de récupérer en 14 jours maximum les factures impayées non contestées ;
- de **réduire les délais de paiement à 30 jours** et d'obliger l'administration à encoder les factures au moment même de leur réception /vérification ;
- d'**instaurer des pénalités de retard** pour sanctionner les autorités défaillantes ;
- de mettre en place la **traçabilité complète** et informatisée des dossiers introduits par le particulier et les entreprises via les outils électroniques ;
- de permettre aux demandeurs d'emploi qui démarrent **une activité d'indépendant de conserver pendant 9 mois leurs allocations** (6 mois actuellement).

Afin de se développer l'entrepreneur doit aussi avoir **accès au financement**.

Nous voulons :

- **améliorer le mécanisme de garantie** qui est octroyé par différents instruments régionaux ;
- **orienter l'épargne locale** vers les besoins des PME. L'adoption de mécanismes de type *« tante Agathe »* (qui vise à mobiliser l'épargne *« familiale »* au profit d'entrepreneurs débutants tout en réduisant au maximum la part de risques que peut constituer le soutien à une activité débutante) ou la réduction des droits de succession lors d'investissement dans l'économie réelle va dans ce sens ;
- **coordonner les moyens financiers** éparpillés dans différents organismes publics afin de disposer d'une force de frappe davantage conforme aux enjeux ;
- simplifier considérablement l'accès des PME aux **marchés publics** et améliorer leur transparence notamment via un portail informatique ;
- considérer que **chacun a droit à une seconde chance** lorsque l'entrepreneur s'est vu confronté à des difficultés. Nous devons donc mettre en place des programmes spécifiques de formation au diagnostic.

Enfin, nous voulons :

- faciliter une **transmission harmonieuse** de son entreprise quand vient le temps de passer la main ;
- accroître la **sécurité dans les entreprises**, les zones d'activités et les commerces grâce à une batterie de mesures spécifiques et concrètes (ex. : caméra de surveillance, techno-prévention) ;
- améliorer l'**indemnisation des commerçants** mis en difficulté du fait de travaux publics ;
- terminer le travail de **rattrapage du montant de la pension minimum**, aux taux isolés, des travailleurs indépendants avec le montant octroyé aux salariés ;
- accorder **le droit au deuxième pilier** (assurance groupe) **pour les indépendants** actifs en personne physique ;
- recourir plus aisément au **mécanisme de groupement d'employeurs** ainsi qu'à celui de l'intéressement des travailleurs.

Chacun a droit à une seconde chance

Zones d'activités économiques

Afin de bénéficier d'une économie robuste, il convient de se doter de terrains disponibles et bien situés. Pour ce faire, il nous faut impérativement :

- **accélérer les procédures** de mises à disposition de (nouveaux) terrains destinés à l'activité économique ;
- libérer chaque année **200 nouveaux hectares** pour l'activité économique (en Wallonie) ;
- disposer d'une **réserve permanente** de terrains disponibles (de l'ordre de 5.000 hectares pour le sud du pays) ;
- **réviser (progressivement) les plans de secteur** ;
- créer une **base de données** de gestion des terrains à vocation économique (existants et potentiels) ;
- améliorer l'**offre de mobilité** dans et vers les zonings.

Recherche et innovations technologiques

Des gains de productivités pourraient être plus facilement obtenus grâce à l'innovation. La Belgique reste spécialisée dans les produits de moyenne technologie, facilement remplaçables et donc plus exposés à la concurrence des pays à bas coûts. La part des biens de haute technologie reste, quant à elle, inférieure à 20%. C'est pourquoi nous proposons :

- de **simplifier et de regrouper les régimes d'aide**. Le financement public de la recherche se fait grâce à des ressources fédérales, régionales et communautaires, mais aussi par des fonds européens et internationaux ainsi que par d'autres ressources diverses ;
- d'**améliorer la valorisation économique** de recherche et la commercialisation des produits innovants ;
- d'**améliorer le statut social et fiscal du chercheur** et d'élargir la notion de chercheur ;
- de favoriser le **partenariat entre les grandes et petites entreprises** grâce au «*partage*» notamment.

Agriculture

Dans les prochaines années, l'agriculture sera amenée à relever de nouveaux défis. Tout en assurant un accès à l'alimentation pour tous, il conviendra de prendre une part active au défi alimentaire mondial qui se profile à l'horizon 2050 pour lequel un doublement de la production agricole sera impératif.

Bien qu'il soit utile de soutenir le circuit-court (du producteur au consommateur), ce marché ne représente, à ce stade, que 3 à 5 % de la consommation des ménages.

Le bio est également un marché à exploiter car en pleine expansion et promoteur d'emplois. Cependant, il ne représente lui aussi qu'un faible pourcentage de la consommation des ménages.

Pour le MR, il faut permettre à l'agriculteur de développer ses activités avec une liberté et une vraie indépendance dans ses choix de spéculations et leur gestion technique, ainsi qu'au niveau de la commercialisation de ses produits.

Il est donc primordial que les pouvoirs publics continuent, par les aides à l'installation par exemple, à **soutenir les agriculteurs** sans revoir ses exigences à la hausse.

13.000

Nombre d'exploitations en Wallonie

Il faut également renforcer le pouvoir de négociation des producteurs dans leurs rapports avec l'industrie agro-alimentaire.

L'agriculteur est acteur de la préservation de notre environnement. Il convient de définir, en concertation avec le secteur, les normes environnementales sur base d'une légitimité suffisante, de critères objectifs et en tenant compte de leur praticabilité sur le terrain, tant pour les instances chargées de leur mise en œuvre que pour les opérateurs économiques concernés (APL, plan de gestion dans le contexte de la directive cadre eau).

C'est pourquoi nous voulons :

- **mettre en place des filières**, sur base d'une gamme de produits finis spécifiques à nos modes de production wallons, avec l'appui d'une promotion professionnalisée, le tout dans un cadre où les producteurs peuvent s'investir ;

- définir une **politique de promotion** par le biais de labels établissant également un lien lisible et crédible entre les qualités propres aux produits et les préoccupations des consommateurs sur les plans de la santé, de l'environnement et des aspects sociaux ;

- mettre en œuvre les actions de promotion en mobilisant tous les acteurs de la chaîne alimentaire en faisant aussi **appel aux ressources européennes** mises à disposition des Etats membres.

Les solidarités

Soins de santé | Pensions | Logement

Créer des emplois, c'est la condition pour garantir la solidarité

La Belgique a mis en place au fil du temps, l'un des systèmes de sécurité sociale les plus performants au monde. Au MR, nous pensons que cet acquis doit être protégé et amélioré.

La solidarité ne tombe pas du ciel. Son financement est assuré par les impôts et cotisations. Cela impose une gestion rigoureuse, sans gaspillages.

Aujourd'hui, notre protection sociale est confrontée au défi du vieillissement, qui entraînera des coûts de plus en plus importants, tant pour le paiement des pensions que pour la prise en charge des soins de santé. L'enjeu est non seulement d'ajouter des années à la vie mais aussi de la vie aux années. Les innovations technologiques permettront de mieux soigner et de guérir plus rapidement des patients atteints de maladies graves. Cette évolution implique la responsabilisation de tous les acteurs de la santé.

Relever ce défi ne s'improvise pas. Il faut un plan crédible qui mise avant tout sur le développement de notre économie, base indispensable pour garantir la juste répartition des solidarités. Ce plan crédible, c'est la priorité du MR.

Nous ne vendons pas des miracles, nous ne promettons pas l'impossible. Nous voulons dire la vérité. Elle impose de faire des choix : **baisser la fiscalité pour créer au moins 100.000 emplois. C'est la seule voie pour garantir un équilibre financier durable de la sécurité sociale, et donc garantir le paiement des pensions et des soins de santé**.

Nous voulons permettre à chacune et chacun de renforcer son autonomie, d'être en mesure de vivre une vie digne. Le MR a obtenu que les pensionnés conservent leurs droits à la pension lorsqu'ils décident de poursuivre une activité professionnelle. Maintenant, il faut relever les petites pensions qui restent trop basses. Nous voulons une vraie politique pour les seniors et une offre plus large pour les familles confrontées au vieillissement ou au handicap.

Les malades chroniques doivent être une priorité. Nous disons clairement que les praticiens doivent être soutenus et non découragés par une pression bureaucratique. Nous disons clairement que la solidarité doit être totale quand la vie bascule.

Soins de santé

Les patients

Pour le MR, il est essentiel de développer en Belgique un plan global permettant d'intégrer la question du vieillissement de la population. Parallèlement, nous plaidons pour que les malades chroniques soient mieux encadrés qu'aujourd'hui.

Enfin, nous misons sur la recherche. La Belgique a un rôle de leadership mondial à assurer en la matière tant dans le domaine des médicaments que dans celui des thérapies innovantes.

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

1. Le vieillissement de la population

D'ici 2050, notre pays comptera près de 2 millions de sexagénaires de plus et trois fois plus de personnes de plus de 80 ans.

Le Bureau fédéral du Plan recensait 566.000 personnes avec des besoins modérés à sévères de prise en charge en 2007 et prévoit une augmentation nette de pas moins de 600.000 personnes nécessitant des soins en 2050.

Selon un rapport de la Commission de contrôle budgétaire de l'INAMI, les dépenses du secteur d'hébergement des personnes âgées n'ont cessé d'augmenter ces dernières années : +35% en cinq ans, alors que, dans le même laps de temps, le nombre de journées d'hébergement n'a crû que de 9%.

Par ailleurs, le secteur de l'hébergement des seniors souffre d'une pénurie de personnel de qualité. Un important effort financier devra donc être fourni par les Régions en termes d'heures subventionnées mais également en termes de formation du personnel en suffisance et d'attractivité de la profession, éventuellement en concertation avec d'autres niveaux de pouvoirs.

Pour le MR, il faut prendre le problème de ce secteur à bras le corps. Mais il faut aussi que tout soit mis en œuvre pour permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de rester aussi longtemps que possible chez elles.

L'Institut Itinera évalue quant lui à près de 150.000 le nombre de personnes qui feront appel aux soins infirmiers à domicile et à 400.000 celles qui bénéficieront des services d'aide familiale à domicile en 2050.

Plus de **27%** des Belges souffrent d'une maladie chronique

2. Les maladies chroniques

Aujourd'hui, quelque 2.000.000 de Belges seraient confrontés à ces maladies. La plus répandue est la maladie d'Alzheimer. Elle concerne environ, en Belgique, 85.000 personnes, principalement des personnes âgées (plus de 15 % des plus de 80 ans).

Plus globalement, la question de **la prise en charge des maladies chroniques doit être une priorité absolue**.

Ces maladies sont responsables de 63% des décès dans le monde (cardiopathies, accidents vasculaires cérébraux, cancer, affections respiratoires chroniques, diabète et également les maladies neuro-dégénératives comme la démence ou la maladie de Parkinson, et diverses maladies mentales, etc.) et sont donc la toute première cause de mortalité.

3. La recherche – les thérapies innovantes

La Belgique témoigne d'un leadership européen, voire mondial, en matière de recherche et de développement pharmaceutique. La Belgique est aussi le premier pays à avoir été autorisé par l'Agence européenne des médicaments et avoir autorisé, elle-même, la mise sur le marché et le remboursement du premier médicament de thérapie innovante, le ChondroCelect, destiné à la reconstitution du cartilage au départ de la mise en culture des cellules cartilagineuses du patient.

Les praticiens

Le Mouvement Réformateur tient à la sauvegarde du caractère indépendant des professions de santé qui est synonyme de qualité, de liberté et d'un maintien d'une saine émulation.

Nous défendons la médecine libérale : le libre-choix des patients, la liberté thérapeutique, la valeur de l'acte, et la relation personnelle prestataire-patient.

Nous soutenons l'orientation des moyens vers les besoins des patients et des prestataires plutôt que vers les structures. Nous refusons toute discrimination entre prestataires salariés et prestataires indépendants.

La **réduction des charges et contraintes administratives** est primordiale pour tous les prestataires de soins afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à l'écoute et aux soins du patient.

Enfin, le MR prône la **responsabilisation de tous les acteurs de santé** : le budget des soins de santé qui sera toujours limité doit être utilisé de la manière la plus efficace et la plus efficiente. A cet effet, les prestataires de soins doivent définir, chacun dans leur domaine, les pratiques les mieux adaptées aux besoins des patients et procéder à l'évaluation continue de leur activité. L'instauration de mécanismes et de procédures d'analyse, d'évolution des coûts et d'efficacité des moyens diagnostiques et thérapeutiques disponibles est nécessaire. Le rôle des prestataires dans ces processus d'évaluation doit être central.

Favorable à la **valorisation de l'acte intellectuel**, le MR plaide pour que le travail et le rôle de l'ensemble des prestataires, quels qu'ils soient, soient revalorisés. Nous plaidons également pour le renforcement du rôle du médecin de famille et de la médecine de proximité en général.

Le MR plaide pour que les moyens budgétaires soient orientés vers les patients et les prestataires plutôt que vers les structures (jusqu'à 200 millions € d'économie possible). Malgré nos efforts et les résultats déjà engrangés, les menaces qui pèsent sur les prestataires de soins sont aussi : l'accumulation des charges et contraintes administratives, les discriminations entre prestataires salariés et prestataires indépendants, etc.

Le défi de ces prochaines années consistera à lever ces menaces pour valoriser les prestataires de soins à hauteur de la qualité du travail qu'ils fournissent et, surtout, de la contribution qu'ils apportent à l'amélioration de la santé de la population.

Nos propositions

- **lutter contre l'isolement des personnes âgées** : soutenir les initiatives et associations qui proposent des activités culturelles à domicile en s'assurant que l'offre réponde à l'hétérogénéité des demandes. À cet effet, une analyse préalable des besoins peut s'avérer nécessaire afin de garantir la diversité de l'offre ;

- **encourager les aides à domicile** :

  - La coordination entre les services hospitaliers et les acteurs de l'aide à domicile doit être améliorée pour toute situation nécessitant une aide à domicile via les centres de coordination. Il faut donc réaliser un réel maillage des services existants gravitant autour des seniors à domicile ;

  - Les horaires de travail des aides ménagères familiales et les garde-malades doivent être plus flexibles en autorisant des plages horaires plus souples et en revalorisant les horaires dits *« inconfortables »*.

- **soutenir les aidants proches** : il faut donner l'occasion de s'accorder un répit, de participer à un groupe de parole, de trouver un lieu de resourcement. Il faut instaurer un **statut social pour l'aidant proche** afin de lui assurer la garantie de droits sociaux (protection pour les soins de santé, le chômage, les allocations familiales, la pension) ;

- **renforcer l'offre de lits MRS** : si le maintien à domicile des personnes âgées doit être une priorité, cela a pour conséquence d'augmenter l'âge des personnes entrant dans les structures d'accueil. Il convient dès lors de veiller à ce que l'offre de lits MRS (les plus appropriés pour ce type de demande) soit renforcée ;

- créer un **plan « Alzheimer »** qui prendrait en charge le patient de manière globale et multidisciplinaire ;

- **augmenter les budgets** de la recherche fondamentale alloués aux universités et au FNRS et, particulièrement ceux destinés à l'étude des cellules souches ainsi que ceux destinés à progresser dans le traitement des patients atteints par la maladie d'Alzheimer ;

- **instaurer un maximum à facturer pour le patient *« chronique »*** et reconnaître le statut de malade chronique afin que celui-ci puisse bénéficier de certains droits ;

- **garantir aux patients chroniques** qui reprennent le travail, **leur droit aux indemnités** telles que calculées avant la reprise du travail, s'ils venaient à perdre leur emploi ;

- offrir au patient et à ses aidants proches **une information sur mesure**, adaptée et de qualité via un accès à son propre dossier patient multidisciplinaire et à des sources d'information de qualité. Il s'agit de permettre au patient et à son aidant-proche de bien comprendre sa propre maladie et les possibilités de la traiter ou d'en freiner l'évolution.

Pensions

Alors qu'elle n'était encore, en 1960, que de 69 ans, l'espérance de vie en Belgique est désormais de 81 ans. Et cet âge devrait encore augmenter de plus de 5 ans jusqu'en 2060.

Cet allongement de la durée de la vie est évidemment une chance pour notre société. Mais, conjugué à l'arrivée à la retraite des baby-boomers de l'après-guerre, il conduit à un vieillissement global de la population. **Plus de 2 millions de nos concitoyens ont aujourd'hui plus de 65 ans**. Et, malgré le nouvel essor démographique que connaît le pays, la proportion de retraités continue à augmenter plus rapidement que celle des actifs.

Cette situation rend inéluctable l'adoption de réformes visant à garantir le financement de nos pensions. **L'immobilisme serait irresponsable et mettrait gravement en péril le financement des pensions pour les futurs retraités.**

C'est pourquoi, à l'initiative du MR, des premières réformes importantes ont été entreprises par le Gouvernement fédéral actuel.

81 ans

l'espérance de vie en Belgique

Parce qu'elles permettent de mieux valoriser les périodes de travail et qu'elles visent à retarder l'âge effectif du départ à la retraite, ces réformes contribuent à garantir la viabilité de notre système de pensions.

Elles ont aussi conduit à plus de justice entre pensionnés, par une harmonisation plus grande des différents régimes : C'est ainsi que le MR a obtenu que les discriminations frappant le régime des indépendants soient réduites, voire supprimées.

Le MR a également obtenu que les pensionnés conservent leurs droits à la pension lorsqu'ils décident de poursuivre une activité professionnelle.

Mais aujourd'hui, notre système de pensions ne tient pas suffisamment compte du travail. **Il faut revaloriser le travail pris en compte pour calculer le montant de la pension**.

Il n'est pas normal qu'un travailleur, qui a effectué une carrière professionnelle complète, se retrouve avec une pension à peine supérieure au minimum légal de pension. Actuellement, toutes carrières confondues, près d'un pensionné sur deux perçoit une pension inférieure à 1.125 € par mois.

Afin de mieux récompenser le travail effectué avant la retraite, le MR souhaite que le mode de calcul des pensions soit revu par :

1. Majorer les plafonds salariaux

Dans le régime des travailleurs salariés, la pension de retraite est calculée sur base des salaires obtenus au cours de la carrière. La prise en compte des revenus professionnels est cependant limitée à hauteur d'un plafond salarial. Ce plafond n'a plus été adapté, depuis le début des années '80, qu'en fonction de la hausse des prix, sans aucune augmentation réelle. Le MR propose dès lors de revoir à la hausse ce plafond pris en considération pour le calcul des pensions et de l'adapter à l'évolution des salaires en Belgique.

Au MR, nous pensons que les études constituent le meilleur investissement pour la carrière professionnelle. Aujourd'hui, les régimes diffèrent dans la prise en compte des études dans le calcul de la carrière. Nous proposons dès lors d'harmoniser et de faciliter leur assimilation. Nous voulons permettre le rachat des années d'études jusqu'à la prise de pension, par un versement volontaire de cotisations comme c'est le cas dans le régime indépendants.

2,3 millions de travailleurs belges (sur un total de 3,3 millions de salariés et fonctionnaires contractuels) sont actuellement affiliés à un plan de pension du second pilier.

2. Prendre en compte toute la carrière professionnelle

Plusieurs réformes ont déjà été entreprises sous cette législature. C'est ainsi que le calcul basé sur le nombre d'années est remplacé par un modèle qui se base sur le nombre de journées de travail, ce qui permet de mieux valoriser la carrière professionnelle. Le Gouvernement actuel a par ailleurs décidé de prendre en compte les derniers mois de la carrière professionnelle. Autrefois, quand un travailleur prenait sa pension au 1er juillet, les six derniers mois de sa carrière étaient perdus pour le calcul de sa pension.

Il faudra cependant aller plus loin : Nous considérons que toutes les journées de travail qui se situent avant le départ à la retraite et qui ont donné lieu à des retenues de cotisations sociales doivent être prises en compte.

3. Généraliser le second pilier (assurance groupe) pour offrir la même protection à tous

Le nombre de travailleurs affiliés ne cesse d'augmenter avec, ces dernières années, une nette hausse du taux d'affiliation des ouvriers. Le développement se poursuivra avec l'augmentation du nombre de travailleurs couverts par les régimes sectoriels.

Afin d'aboutir à une généralisation des pensions complémentaires, comme cela s'est fait dans d'autres pays européens, le MR propose que la généralisation du second pilier constitue un élément essentiel du prochain accord interprofessionnel 2015-2016.

4. Renforcer le troisième pilier (épargne pension)

Le secteur financier estime que le nombre de Belges ayant souscrit à une épargne-pension atteint 2,73 millions de personnes : 1,4 million via une assurance et 1,33 million via un fonds. L'ensemble pour un montant total d'environ 26 milliards €. Le nombre de participants va croissant, en particulier dans les catégories de revenus les moins élevés.

Le MR veut renforcer troisième pilier vu qu'il s'agit d'un moyen simple et populaire qui encourage les citoyens à épargner, sur base individuelle, pour leur pension future.

C'est pourquoi nous proposons que le montant des versements entrant en ligne de compte pour la réduction d'impôt soit doublé. Pour les versements effectués en 2014, la limite actuelle est de 950 € par an. Nous proposons, dans le cadre de la future réforme fiscale, de doubler ce montant et de le porter à 1900 €, soit 158,33 € par mois.

5. Supprimer les limites de travail autorisé des pensionnés

A l'initiative du MR, les limites de revenus professionnels autorisés dans le chef des travailleurs pensionnés ont été augmentées de manière progressive mais très significative.

Depuis 2013, pour celles et ceux qui ont 65 ans et une carrière d'au moins 42 ans, le plafond des revenus autorisés est désormais supprimé. Pour les autres, le plafond actuel reste d'application mais il est désormais indexé. Cela constitue un grand acquis du MR, nous voulons aller plus loin.

Le MR demandera la suppression pure et simple des limites de travail autorisé, sans soumettre celle-ci à une condition de carrière. Nous voulons de la sorte favoriser l'activité des aînés qui souhaitent poursuivre une activité professionnelle après 65 ans.

2,7 millions de Belges ont une épargne-pension

6. Poursuivre la liaison au bien-être

Conformément à la loi sur le pacte des générations, le Gouvernement décide tous les 2 ans, sur proposition des partenaires sociaux, de la répartition de l'enveloppe financière disponible accordée pour adapter les pensions à l'évolution du bien-être général.

Le MR estime que la prochaine enveloppe doit concentrer l'effort sur les pensions les plus anciennes et les plus basses.

7. Supprimer totalement la cotisation de solidarité

Sous la législature précédente, nous avons obtenu - non sans peine ! - que la cotisation de solidarité qui frappait injustement les pensionnés soit supprimée pour toutes les pensions inférieures à 2.222,18 € en ce qui concerne les isolés et à 2.569,12 € en ce qui concerne les ménages.

Notre objectif reste de supprimer totalement ce prélèvement injuste qui revient à exiger que les pensionnés, qui ont déjà cotisé tout au long de leur vie active, cotisent une deuxième fois.

8. Garantir le paiement des pensions

Le financement futur des pensions passe tout d'abord par la poursuite des efforts en vue de **réduire la dette publique** et par la **création d'emplois**.

Lancé en 2001 à l'initiative du MR, le **Fonds de vieillissement**, qui doit contribuer au financement des dépenses futures de pensions, dispose de près de 20 milliards €. A l'exception des intérêts « *bons du Trésor-Fonds de vieillissement* » dans lesquels le Fonds effectue ses placements, il n'a plus été alimenté depuis 2007 étant donné les difficultés budgétaires liées à la crise économique. Il n'est en effet alimenté qu'en cas d'excédent budgétaire.

Outre le fait que ce montant est très insuffisant pour financer le surcoût du vieillissement, estimé à plus de 300 milliards € à l'horizon 2060, il ne peut être mobilisé que si la dette est ramenée à 60% du PIB.

Le coût croissant des retraites ne pourra donc être supporté qu'à la condition que le pays réduise encore son niveau d'endettement.

Il faut ensuite poursuivre les efforts pour relever l'âge moyen réel du départ à la retraite (59,3 ans en Belgique et en France, 61,7 ans en Allemagne et 62,8 ans aux Pays-Bas).

Les réformes, adoptées sous la dernière législature, qui visent à retarder l'âge de la retraite anticipée ou de la prépension, constituent une avancée dans la bonne direction mais, conformément aux recommandations de la Commission européenne, de nouvelles mesures devront être prises pour retarder la sortie du marché du travail sans relever l'âge légal de la pension.

Il faudra prendre de nouvelles mesures visant à **relever le taux d'emploi** (61,8 % en Belgique, 63,9% en France, 72,8% en Allemagne et 75,1% aux Pays-Bas). Il faut souligner que les mesures structurelles prises par le Gouvernement actuel en matière d'emploi et de pension ont permis de relever significativement, sur les 2 dernières années, le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans. Alors qu'il n'était que de 38,7% au troisième trimestre 2011, il est de 41,6% au troisième trimestre 2013 (chiffres Eurostat). Des mesures additionnelles, visant à rétablir la compétitivité de notre économie, devront être prises afin de relever encore le taux d'emploi en Belgique.

Enfin, il conviendra de réformer plus en avant notre système de pensions par un **nouvel équilibre entre les techniques de répartition et de capitalisation.**

Aujourd'hui 2 travailleurs pour 1 pensionné,

bientôt 1,2 travailleur pour 1 pensionné

Logement

Pour le MR, la politique d'aide à l'accès à la propriété reste bien entendu une priorité. Condition élémentaire de l'épanouissement personnel de bon nombre de nos concitoyens, elle vise également à renforcer la cohésion sociale. L'accès à la propriété offre une certaine sécurité d'existence, un projet d'une vie pour beaucoup et constitue la meilleure « épargne-pension ».

Cependant, le secteur locatif, tant privé que public, ne doit pas être oublié, car il répond aux besoins de logement de bon nombre de nos concitoyens.

Être propriétaire réduit presque de moitié le risque de pauvreté chez les pensionnés

Pour résoudre ce que certains appellent la crise du logement ou, à tout le moins, la crise à l'accessibilité au logement, les solutions à long terme sont connues dans leurs grands traits : construire plus de logements (publics et privés) surtout dans les zones à forte pression foncière, adaptés aux besoins nouveaux des familles, développer l'accession (des plus faibles) à la propriété et plus généralement accroître la qualité de l'habitat (salubrité, habitabilité, sécurité, performance énergétique).

La nouvelle loi de financement, les transferts de compétences du Fédéral vers les entités fédérées dans le cadre de la 6e réforme de l'Etat, le contexte économique, etc. vont imposer des efforts budgétaires très importants à la Région wallonne et, en conséquence, des choix, notamment dans la politique du logement. Il s'agira, dans ce contexte difficile, de répondre aux différents défis (démographique, d'accessibilité financière pour les jeunes ménages et environnemental/social détaillés plus loin) avec des moyens qui seront – plus que jamais – comptés.

Le MR est contre la suppression des déductions fiscales liées aux crédits hypothécaires. Nous voulons soutenir les familles qui rêvent de devenir propriétaires de leur logement.

Le parc de logements total s'élevait pour 2012 à 1.506.065 logements. Il est appelé à atteindre 1.826.065 en 2040. Il compte grosso modo 76 % de logements occupés par leur(s) propriétaire(s) (1.144.609 logements) et 24 % de logements occupés par leur(s) locataire(s) (361.456 logements). Ces derniers se subdivisent en 16,36 % de logements locatifs privés et près de 115.000 logements publics (incluant les logements sociaux, conventionnés, des CPAS, d'insertion…) pour 7,64 %.

Nous identifions 3 défis majeurs :

1. Le **défi démographique et sociétal**. L'accroissement de la population wallonne nécessitera 115.000 nouveaux logements d'ici à 2020 et, d'ici 2040, près de 320.000 logements supplémentaires en Wallonie.

2. Le **défi d'accessibilité financière**. En 10 ans, le prix moyen des logements a doublé alors que le salaire brut moyen n'a progressé que de 36 %. Les banques demandent un apport personnel de plus en plus important, des revenus du ménage de plus en plus élevés, le tout dans un contexte de crise et de perte d'emploi…

3. Enfin, nous constatons que les pouvoirs publics et les acteurs du logement en général devront faire face, dans les années à venir, au **défi environnemental et de qualité du parc de logement**. Ce dernier est, en moyenne, dans un état nettement améliorable, qu'il soit public ou privé.

Nos propositions

- Développer une **fiscalité incitative à tous les niveaux** : via la portabilité des droits d'enregistrement, la réduction des droits de succession, de donation et/ou un abattement en cas de transmission d'une habitation destinée à devenir la résidence principale du bénéficiaire ;

- Maintenir la **déduction fiscale sur les emprunts hypothécaire** pour favoriser l'accès à la propriété de son logement ;

- Fixer la **TVA à 6%** partout en cas de démolition/construction ;

- Appliquer une TVA à 6 % pour la construction pendant **une période déterminée pour relancer la construction** et répondre à la demande de logements.

Taxer les loyers, c'est s'attaquer aux revenus des pensionnés actuels et futurs.

En ce qui concerne les logements publics, nous proposons que les Régions instaurent une véritable aide au logement en faveur des personnes qui, tout en étant dans les conditions d'obtention d'un logement social, ne peuvent en bénéficier suite à l'insuffisance de ce type de logement. Il serait notamment nécessaire de **fixer des critères d'octroi précis** qui évitent l'augmentation des loyers, ce qui pourrait être assuré par un système de conventionnement des baux concernés et l'intervention des Agences immobilières sociales (AIS).

Nous proposons également l'acquisition des logements sociaux par les locataires soit encouragée via, par exemple, un système de location-achat.

Nous proposons enfin de développer une offre accessible privée notamment via un **développement accru des AIS**, (inciter au conventionnement sans travaux, moduler les déductions fédérales en fonction de la faiblesse du loyer, travailler avec des chèques-logement octroyés par la Région pour obtenir un loyer plus attractif pour le propriétaire a fortiori dans les zones à forte pression foncière.

Nous souhaitons également remettre sur le marché des logements vides/inoccupés : espaces publics inoccupés (bâtiments publics communaux, provinciaux, régionaux, espaces ruraux inoccupés (granges…), sites d'activités économiques à réhabiliter.

Appliquer la TVA à **6%** pour la construction

Sécurité & Justice

Services de secours et de sécurité | Justice pénale | Délinquance juvénile | Justice civile & familiale

Le mot ***sanction*** n'est pas un gros mot

La sécurité et la justice sont pour le MR des priorités constantes. Au quotidien, la sécurité et la justice sont au centre des préoccupations des citoyens. Elles sont donc au cœur des propositions du MR.

Pour nous il n'y a pas de tabou. Quand on parle de sécurité, le mot sanction n'est pas un gros mot : toutes les infractions doivent être punies, toutes les peines doivent être exécutées. Nous plaçons la victime au centre du débat pénal.

Le MR propose des réponses à tous les niveaux de la chaine pénale. Depuis la répression des incivilités jusqu'à la politique des peines incompressibles pour les cas les plus graves.

La sécurité est la première des libertés. Nous voulons que le droit à la sécurité soit consacré dans la Constitution.

Sur le plan de l'organisation et de l'arriéré judiciaire, nos propositions sont précises et ciblées. Aujourd'hui l'accès à la justice continue à poser problème. Ce n'est pas une question théorique ; pour beaucoup, c'est l'injustice ressentie au quotidien.

Parce que la procédure est trop chère, parce que la procédure est trop complexe. Parfois, les cas les plus simples deviennent si compliqués que les victimes renoncent et ne sont donc jamais indemnisées.

Le MR veut faciliter l'accès à la justice, raccourcir les procédures. Nous voulons que personne ne renonce à faire valoir ses droits en raison d'un système trop opaque, trop complexe ou trop lourd.

Nous plaidons aussi pour la finalisation de la réforme des polices et la mise en oeuvre sur le terrain de la réforme des services d'incendie. Pour la police, nous voulons plus de proximité. Une police déchargée de ses tâches administratives, afin que les représentants de l'ordre soient plus présents dans les rues.

Pour les services de secours, nous disons qu'on ne transige pas avec la sécurité des gens. Il faut consacrer à cette réforme les moyens nécessaires. Les professionnels et les volontaires qui risquent quotidiennement leur vie méritent le meilleur pour accomplir leurs missions essentielles.

Services de secours et de sécurité

1. La police

La police a été intégralement réformée en 2001. Désormais les choses fonctionnent mieux. Sur le terrain, la répartition des tâches entre la police fédérale et la police locale commence à porter ses fruits.

Rien n'est jamais acquis, la police doit améliorer ses modes d'organisation dans un soucis d'efficacité. La priorité est de renforcer la présence policière sur le terrain. À cet égard, les nouvelles charges administratives liées à la jurisprudence *Salduz* constituent un réel problème. Nous voulons le résoudre en concertation avec les instances européennes.

Pour le MR, il est essentiel d'assurer une véritable police de proximité. Une police orientée vers la communauté et présente dans les quartiers, les rues et les transports en commun aux moments de la journée où elle est le plus utile.

Nous voulons des policiers qui connaissent les habitants et les commerçants de leurs quartiers.

Concentrer les effectifs policiers sur le terrain, dans les quartiers au plus près des problèmes rencontrés dans l'ensemble des zones de police du pays est notre objectif prioritaire. Ces priorités ont déterminé la ligne de conduite du Gouvernement et ont défini les capacités d'action de la Ministre de l'Intérieur. Le Gouvernement dans son ensemble a consenti des efforts importants malgré le contexte budgétaire difficile.

Des budgets ont été dégagés afin de renforcer les effectifs policiers (norme de recrutement fixée à 1.400 aspirants par an), la sécurité dans les transports en commun (essentiellement à Bruxelles) ou encore certains services de la police fédérale.

Il faut aller plus loin. Nous proposons de **revoir les normes de financement** élaborées il y a plus de dix ans selon des paramètres qui ont considérablement évolué afin d'aboutir à plus d'adéquation aux réalités de terrain ainsi qu'à plus de clarté et de **transparence dans les enveloppes budgétaires** fédérales dévolues à la police locale. Les zones de police locale doivent disposer de moyens accrus permettant de **s'équiper davantage** et répondre ainsi aux attentes des citoyens.

2. Les services d'incendie

Suite à la catastrophe dramatique de Ghislengien, la réforme des services d'incendie initiée par le vote de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile vise à répondre aux lacunes constatées sur le terrain : manque structurel de personnel, problématique du statut des pompiers volontaires et professionnels, formation pratique initiale et continue insuffisante, répartition géographique des services problématique en raison de l'absence d'une analyse sérieuse des risques, sous-équipement et vétusté du matériel, répartition inadéquate du matériel, normes d'équipement inadaptées aux réalités modernes et aux risques actuels, répartition du matériel inadéquate, fortes disparités du coût supporté par les communes et financement des services d'incendie assuré à 90% par les communes, nécessité de rationaliser la gestion, etc.

Cette réforme repose sur deux principes fondamentaux :

- Chaque citoyen a droit à **l'aide adéquate la plus rapide** (suppression des limites liées aux frontières des provinces, des zones de secours ou des communes) ;
- Chaque citoyen a droit à **une même protection de base pour une contribution équivalente** (service équivalent sur tout le territoire pour une contribution financière des citoyens équivalente) ;

Le MR veut rendre cette réforme opérationnelle afin d'améliorer la réactivité et la performance de nos services de sécurité.

Dans cet esprit, il faut poursuivre le **renouvellement du matériel** d'intervention et des équipements personnels là où cela s'avère nécessaire et rénover certaines casernes ou en construire de nouvelles compte tenu de l'analyse des risques.

Ces investissements sont de nature à améliorer les conditions d'intervention des pompiers au service des citoyens.

Il convient également de **garantir une formation initiale optimale** pour les stagiaires pompiers et une véritable formation continue pour l'ensemble des pompiers. Chaque pompier, volontaire ou professionnel, doit pouvoir bénéficier d'une formation, théorique mais surtout pratique, adaptée aux risques auxquels il peut être confronté.

L'efficacité impose une **rationalisation de la gestion** des services d'incendie et une répartition des moyens se basant sur une analyse des risques présents sur un territoire donné.

17.000

Nombre de pompiers volontaires et professionnels en Belgique

Justice pénale

1. Les victimes au centre du procès pénal

Une justice humaine, transparente dans ses procédures et accueillante vis-à-vis des victimes contribue à renforcer la confiance des citoyens en la Justice. Elle doit garantir aux victimes une place priviliégiée dans l'ensemble du processus judiciaire. Que ce soit au niveau de leur traitement par les services de police, au niveau de l'instruction ou de l'information pénale, au niveau des juridictions de jugement, au niveau de l'exécution des peines ou encore au niveau de l'indemnisation du préjudice subi.

À l'initiative du MR, une attention accrue a été portée à la position de la victime. Des décisions ont été prises afin de redéfinir le statut de la victime dans la procédure judiciaire. Une réforme du Code d'instruction criminelle (dite Petit Franchimont) a permis d'accorder aux victimes un rôle plus actif notamment dans le cadre des instructions pénales (accès au dossier répressif, demande de devoirs complémentaires, etc.). Dans le cadre de l'exécution des peines, les droits des victimes ont été améliorés.

Plus récemment, à l'initiative du MR, l'indemnisation des dommages corporels et moraux découlant d'un accident technologique a été facilitée. Le MR propose également que les victimes deviennent des créanciers prioritaires face à l'Etat pour être indemnisées par les condamnées.

Désormais, grâce au MR, une indemnisation des victimes est organisée sans devoir attendre l'issue d'un procès. Le MR propose d'aller encore plus loin en faisant de la victime un créancier prioritaire face à l'État.

En clair, le MR défend un véritable changement de perspective dans le procès pénal. **La victime doit être mise au centre des préoccupations**.

2. Les incivilités

Assurer la sécurité est une mission fondamentale que doivent assurer les autorités publiques. Toutefois, les services de police et la justice pénale ne sont pas les seuls acteurs qui contribuent à éviter que la criminalité ne se développe. Des **politiques de prévention** doivent être développées. Les citoyens, les commerçants, les indépendants ou encore les entreprises peuvent être des partenaires ou des interlocuteurs privilégiés. S'ils sont bien informés, ils peuvent être également des acteurs de leur propre sécurité.

Il est également essentiel que les autorités publiques, et plus particulièrement les autorités locales, disposent des outils leur permettant de **lutter contre les incivilités**. Il s'agit en effet d'apporter une réponse rapide aux incivilités ou aux infractions «*mineures*» qui empoisonnent la vie quotidienne de la population.

Le mécanisme des **sanctions administratives communales** a été renforcé sur plusieurs points : augmentation du montant maximum de l'amende administrative, prestation citoyenne, possibilité pour le bourgmestre d'imposer une interdiction de lieu temporaire, abaissement de l'âge à partir duquel une sanction administrative peut être imposée, implication renforcée des parents, etc.

À la demande expresse du MR, une procédure accélérée en cas de flagrant délit a été mise en place.

Nous plaidons pour que ces nouveaux outils soient désormais utilisés sur le terrain par les communes pour lutter contre les incivilités. Toute infraction nécessite une sanction. À défaut, l'autorité est remise en question.

3. L'exécution de toutes les peines

Dans la même logique, le MR est partisan d'un processus résolu d'exécution des peines décidées par les juridictions. Trop souvent on entend encore l'idée répandue que les petites peines ne sont pas executées, les lourdes peines sont raccourcies, les délinquants de la veille au soir se retrouvent le lendemain dans la rue.

Il n'y a pas de fatalité. Sous l'impulsion du MR, la Ministre de la Justice a pris durant les dernières années une série de décisions visant à faire exécuter toutes les peines, les plus petites comme les plus lourdes. Le MR a ainsi obtenu des avancées attendues depuis longtemps dans le domaine des **peines incompressibles** par exemple. Mais aussi au niveau des peines de prison de moins de trois ans. C'est toute la chaine pénale qui retrouve progressivement de sa crédibilité.

En 10 ans, la population carcérale a augmenté de 20%.

Cette réforme de hiérarchie des peines aurait notamment comme objectifs d'améliorer l'efficience de notre procédure et de rendre des jugements définitifs dans des délais raisonnables.

Tout en veillant à prévoir les garanties nécessaires, introduire la **notion de plaider coupable** (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) afin d'accélerer la décision judiciaire et la mise en oeuvre de la peine.

La **surpopulation carcérale** constitue un obstacle majeur à une politique efficace et cohérente d'exécution des peines. Ses effets pervers sont connus : exécution tardive des peines, non-exécution des courtes peines, libérations anticipées, libérations provisoires et impossibilité de mettre en place un véritable plan de détention contribuant à la responsabilisation du condamné, à sa réinsertion, à la prise de conscience de la faute commise et à la réparation du dommage causé par l'infraction.

Il faut poursuivre la mise en œuvre du **Masterplan** (plan de rénovation et de construction de prisons). Il faut revoir notre système de hiérarchie des peines devenus à maints égards désuets. Cela permettrait de revoir les peines au regard de l'évolution de la criminalité.

4. La sécurité pour les commerçants

La liberté d'entreprendre est une valeur fondamentale pour le MR. L'insécurité causée par la criminalité constitue un obstacle majeur au développement de l'activité des entrepreneurs.

Les grandes surfaces ayant amélioré leurs dispositifs de sécurité, les infractions violentes se concentrent davantage sur les petits commerces (Ex : épiceries, librairies, bijouteries, stations – services, magasins de nuit, cafés, pharmacies, etc.).

Les vols représentent une perte de quelques 915 millions d'euros soit 1,47% du chiffre d'affaires du commerce de détail. Le montant des marchandises volées a été estimé à 3.246.753 € par jour.

Suite à la pression exercée par le MR depuis plusieurs années au niveau de la Région de Bruxelles–Capitale, un arrêté a été préparé afin de permettre aux micros, petites et moyennes entreprises de bénéficier d'une prime de 45% du montant total de l'investissement de sécurisation tels qu'une protection mécanique, une **vidéo–surveillance** (et donc le système TélépoliceVision) ou encore un système d'alarme. Pour les grandes entreprises, la prime ne pourra pas dépasser les 25% du montant de l'investissement. Le montant de la prime est plafonné à 10.000 € par an et par entreprise.

Une réaction pénale immédiate dès le premier fait

Propositions

- Pour ce qui concerne les vols à l'étalage et les vols de marchandises, assurer une **réaction pénale immédiate dès le premier fait via la procédure accélérée**, la transaction pénale et la médiation pénale. L'on pourrait envisager d'organiser une procédure amiable impliquant un dédommagement du commerçant par le voleur en échange de l'abandon d'intenter une action civile tout en laissant la possibilité au ministère public de poursuivre ;

- Prévoir la mobilisation **de patrouilles policières supplémentaires durant les périodes critiques** telles que les fêtes de fin d'année et les soldes ;

- Examiner la possibilité de modifier la loi sur les **caméras de surveillance afin de permettre aux commerçants d'améliorer leur sécurité** tout en veillant au respect de la vie privée (Ex : prise d'images à l'extérieur des commerces).

Délinquance juvénile

Le mineur ayant commis une infraction doit faire l'objet d'une réponse particulière et spécifique. Il doit être soumis à un régime adapté à son statut de mineur d'âge et donc différent de celui applicable aux délinquants majeurs. Le jeune doit comprendre qu'il a commis un acte que la société ne tolère pas et qu'elle le sanctionne pour cette raison.

Propositions

- Maintenir le principe d'un droit sanctionnel de la jeunesse caractérisé par un accent mis davantage sur la sanction. **La gravité de l'infraction doit être prise en compte** dans la détermination de la sanction sans oublier la responsabilisation du jeune par rapport à son acte. La société et les autorités publiques doivent adresser un message clair aux mineurs délinquants et aux parents qui refusent d'assumer leurs responsabilités ;

- Un pourcentage important de jeunes en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) est originaire de Bruxelles. La répartition géographique actuelle des IPPJ (les 325 places en IPPJ sont actuellement situées en Région wallonne) pose plusieurs problèmes pour ces jeunes notamment pour leur réinsertion scolaire, élément clé pour une réinsertion réussie. Il convient donc de **redéployer les IPPJ** en tenant compte de cette réalité en installant une IPPJ sur le territoire bruxellois ;

- Etablir des **liens forts avec les services d'accueil et d'aide aux victimes** afin d'assurer un suivi et un accompagnement spécifique des victimes. Ces dernières doivent recevoir tout le soutien nécessaire afin de faire face aux conséquences de l'acte dont elles ont été victimes ;

- **Renforcer la qualité de l'enseignement** qui est dispensé au sein des IPPJ sachant que le décrochage scolaire est un facteur fondamental qui peut conduire à la délinquance ;

- Prévoir **suffisamment de places** dans les institutions spécialisées pour accueillir des mineurs atteints de troubles psychiatriques, les mineurs toxicomanes profonds ou les mineurs abuseurs sexuels. Ces mineurs doivent bénéficier d'une prise en charge adaptée ;

- Permettre au juge de la jeunesse de **retirer aux parents le droit de percevoir les allocations familiales**, et ce au profit d'une personne ou d'une institution publique qu'il désigne. **Le montant de ces allocations sera affecté aux besoins exclusifs des enfants**. Ce retrait surviendrait lorsque le mineur commet des délits répétés et si les parents refusent de coopérer avec la justice.

Le retrait de la perception des allocations familiales pourrait également être prononcé si les parents manifestent un désintérêt caractérisé à l'égard du comportement délinquant de leur enfant contribuant aux problèmes du mineur.

Justice civile et familiale

1. Accès à la justice et arriéré judiciaire

Suite à l'affaire Dutroux, des avancées ont été réalisées pour améliorer le fonctionnement de la justice, concrétisées par la création du Conseil Supérieur de la Justice et des Maisons de Justice, la révision du régime des mandats des chefs de corps et une meilleure attention réservée aux victimes au travers de diverses initiatives législatives. La plupart de ces réformes concernaient toutefois le volet pénal de la justice et non le fonctionnement de la justice au sens large.

Concernant l'accès à la justice, les problèmes restent importants. Le coût des procédures, le manque de transparence du déroulé rebutent bon nombre de justiciables qui devraient pourtant pouvoir faire valoir leur droit

De nombreux efforts peuvent encore être accomplis pour améliorer le fonctionnement de la justice. En ce début de XXI^{ème} siècle, l'informatisation n'est pas encore aboutie alors qu'elle offre des gains majeurs de productivité. L'arriéré judiciaire se maintient dans certains arrondissements à des niveaux trop élevés, surtout à Bruxelles.

Nous proposons dès lors de

- Réaliser la mesure de la charge de travail des cours et tribunaux pour affecter efficacement les ressources au sein des arrondissements. **Adapter le nombre de magistrats et de greffiers** en fonction des résultats ;

- Indiquer dans les futurs contrats de gestion prévus par la réforme de l'organisation judiciaire des **objectifs précis et chiffrés en matière de résorption de l'arriéré judiciaire** et donner des moyens nécessaires pour y parvenir ;

- **Alléger autant que possible la charge de travail des magistrats dans le traitement des dossiers**. Par exemple, la Belgique est l'un des rares pays européens où les arguments (sous forme de conclusions d'avocats) ne sont pas présentés de façon uniforme. Cela représente une surcharge de travail non négligeable pour les magistrats et donc un ralentissement de la justice. Standardiser la structure des conclusions des avocats permettrait de réaliser des gains de temps considérables ;

- Revoir la carte des cantons des juges de paix afin de **mieux répartir la charge de travail.** Actuellement, certains cantons sont trop grands et développent un arriéré tandis que d'autres sont trop petits et n'utilisent pas la pleine capacité de leurs ressources.

Promouvoir les alternatives au procès

- **Encourager le recours à la médiation avant la judiciarisation d'un litige**. Créer des «*juges de conciliation*» intervenant au début de la procédure judiciaire et chargés de trouver une issue négociée au litige. Pour que son action soit efficace, le «*juge de conciliation*» ne serait pas compétent pour connaître du même dossier au fond si la procédure judiciaire est poursuivie;

- Mieux sensibiliser les juges, les avocats et les justiciables aux avantages de la médiation. **Le droit de mise au rôle pourrait être supprimé pour l'homologation de la médiation**;

- Réfléchir de façon globale à la phase du «*pre trial*» et envisager de permettre à un juge de trancher un litige au provisoire ou de donner un avis sur l'issue probable d'un litige, afin de permettre aux parties de réfléchir à l'utilité d'une procédure longue et d'**inciter les solutions négociées**. Ces incitants n'empêchent pas la poursuite d'une procédure «*classique*» devant les juridictions de fond;

- **Eviter la procédure judiciaire classique pour la récupération des créances non contestées** en mettant en place une **procédure accélérée du paiement des factures** (procédure sommaire d'injonction de payer) permettant aux commerçants de récupérer en 14 jours maximum les factures impayées non contestées;

- **Généraliser les assurances *protection juridique* en accordant la déductibilité fiscale** (éventuellement plafonnée) du montant payé à titre de primes d'assurance de protection juridique. Les assurances juridiques présentent de nombreux avantages: elles offrent aux preneurs une couverture efficace en cas de litige et garantissent aux avocats une juste rémunération;

- Promouvoir la **souscription collective de polices de protection juridique par les employeurs, qui seraient autorisés à déduire fiscalement** les primes payées pour les travailleurs. L'assurance juridique ferait ainsi partie du «*package*» de rémunération que propose un employeur, au même titre que les chèques-repas ou les pensions complémentaires.

Renforcer la justice de proximité

- **Recentrer les missions du Juge de paix sur la justice de proximité**. La justice de paix doit devenir le lieu où sont résolus les litiges de la vie quotidienne (conflits de voisinage, droits des consommateurs, etc.);

- **Améliorer l'accueil et l'information du justiciable dans les justices de paix**. Pour fonctionner réellement comme juridiction de proximité, la justice de paix doit être le lieu où le justiciable peut défendre ses droits lui-même. C'est particulièrement vrai pour les litiges de faible valeur où les frais d'avocat peuvent facilement dépasser le montant réclamé. Le déroulement de la procédure doit donc être repensé afin de devenir accessible pour des non-juristes;

- **Refinancer l'aide juridique** afin de porter la valeur du point à 27€ minimum pour les avocats *pro-deo*;

- **Créer un guichet unique pour l'aide juridique et l'assistance judiciaire**. Certains avocats sont actuellement désignés par l'aide juridique pour diligenter une demande d'assistance judiciaire. Octroyer les deux aides simultanément permettra de supprimer ces frais inutiles tout en améliorant le service rendu au justiciable.

2. Le droit de la famille

La création du Tribunal de la famille et de la jeunesse est un grand pas en avant pour permettre à la justice de mieux répondre aux litiges familiaux. Il reste toutefois de nombreux problèmes à résoudre.

Le nombre accru de familles recomposées pose des questions d'une grande complexité au moment de la succession. Les litiges qui surgissent à ce moment deviennent encore plus difficiles à trancher. La liquidation des successions devient plus longue, ce qui provoque de nombreux désagréments pour les héritiers.

Le droit des régimes matrimoniaux a fortement évolué au gré des nouvelles clauses insérées dans les contrats de mariage et des décisions de la jurisprudence. La complexité croissante de la matière provoque des incertitudes et un manque de prévisibilité pour les conjoints, difficultés qui ne se révèlent souvent qu'au moment du divorce ou du décès.

Nous proposons de moderniser le droit des régimes matrimoniaux afin de répondre aux évolutions de la famille, améliorer la sécurité juridique et permettre aux conjoints de mieux comprendre les conséquences des leurs choix lors de la conclusion du contrat de mariage. Nous proposons également de réformer le droit successoral pour mieux tenir compte des réalités nouvelles. Nous voulons aussi supprimer les droits de succession sur le logement familial et diminuer les droits de succession en ligne directe vers les enfants et petits-enfants (*cfr p36*).

Nous proposons également d'attribuer au **parent social** comme le beau-père certaines fonctions parentales liées à la vie quotidienne et à lui permettre de léguer ses biens également à des conditions favorables à l'enfant qu'il contribue à élever.

Permettre au parent social de léguer ses biens à des conditions favorables

Le juste État

Budget | Egalité des chances | Immigration | Vivre ensemble | Citoyenneté et démocratie directe

Budget

L'argent public c'est le fruit de l'impôt payé par les citoyens.

Ces 3 dernières années, près de 22 milliards d'assainissement budgétaire ont été réalisés. Après la crise économique et financière de 2008, nous avons réduit le taux d'endettement de l'État belge ainsi que les déficits publics de façon à respecter nos engagements pris envers les instances européennes. Grâce à cela, nous avons contribué à diminuer le coût de la charge d'intérêt de la dette.

Quant aux déficits annuels, la Belgique est parvenue à se classer parmi les meilleurs pays de la zone euro. Le déficit pour l'ensemble des autorités publiques est ramené à 2.7% du PIB à l'issue de l'exercice budgétaire 2013 contre 3.12% pour la moyenne de la zone euro.

La dette de l'Etat (près de 371 milliards d'euros au 31 décembre 2013) était remontée considérablement sous les effets de la crise de 2009. Au 31 décembre 2013, elle s'élève à 99.7% du PIB.

TEC : 85 administrateurs
De Lijn : 11 administrateurs

Pour respecter nos engagements internationaux, il faut planifier un plan de désendettement et retrouver l'équilibre budgétaire conformément aux engagements européens.

Ce sens des responsabilités devrait imprégner la gestion budgétaire dans les régions. En Région wallonne, la cour des comptes a récemment relevé que la dette s'élevait à 12 milliards d'euros soit le double du montant communiqué par le gouvernement PS-cdH-Ecolo.

Chasse aux gaspillages et bonne gouvernance

Peut-on encore se permettre de gérer le groupe TEC avec 85 administrateurs et 11 directeurs généraux et directeurs généraux-adjoints alors que De Lijn ne compte que 11 administrateurs et 6 directeurs généraux tout en transportant le double de passagers ?

Dans le même temps la RATP (Paris), pilotée par 27 administrateurs et 4 directeurs généraux, transporte onze fois plus de passagers !

Le logement social présente lui aussi des poches d'économies potentielles dans les frais de fonctionnement. En Wallonie, le secteur est géré par 1.104 administrateurs pour 68 sociétés de logement social gérant 96.000 logements. Dans le même temps, la région de Reims (France) s'est dotée d'une seule société s'occupant de 40.000 logements avec 24 administrateurs, un directeur, …

Nous devons faire mieux avec moins de moyens. A cet effet, il faut rationaliser les outils financiers wallons visant à faciliter l'accès au financement des entreprises. En outre, une vaste opération de mise à plat s'impose afin d'éliminer systématiquement les gaspillages. Nous proposons également un vaste mouvement de simplification des principales législations et procédures auxquelles sont exposés les citoyens.

Egalité des chances

Il n'y a pas de liberté réelle sans égalité des chances. C'est une condition de la démocratie.

1. Egalité au travail : lutter contre l'écart salarial et le plafond de verre

Selon le rapport 2011 de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, l'écart sur base d'un salaire annuel brut serait de 10% mais serait de 25% dans le privé chez les employés et de 17% chez les ouvriers.

L'instauration de quotas afin d'atteindre une représentation minimale ou égale des femmes au top management est un mal nécessaire pour casser ce plafond de verre. Il faut donc poursuivre la politique de quotas dans les CA des entreprises publiques.

2. Violences faites aux femmes

Les violences touchent une femme sur cinq en Belgique. Près de 70 femmes décèdent chaque année des coups portés par leur compagnon. Et, nous n'oublions pas les violences psychologiques et/ou les comportements autoritaires et tyranniques.

15% des femmes et 10% des hommes déclarent avoir été victimes d'actes de violence de leur partenaire. **La tolérance zéro par les parquets** doit être appliquée pour la violence interfamiliale tout comme la création de logements d'urgence en suffisance.

3. Lutter contre l'homophobie et la transphobie

Si les droits des homosexuels ont connu des progrès importants, force est de constater que les actes de violences homophobes et de gay bashing sont en recrudescence dans notre pays. Il est inacceptable que des personnes puissent être victimes de violences uniquement en raison de leur orientation sexuelle.

Il faut renforcer les moyens de la police et créer une **cellule au sein du Parquet** pour coordonner les poursuites pour des faits homophobes. Les actes à caractère homophobe doivent être **sanctionnés plus lourdement**.

4. Lutte contre le racisme et la discrimination

Le racisme et l'antisémitisme ne sont pas des opinions. Ces délits doivent être sévèrement punis au même titre que la discrimination à l'embauche, au logement ou les incivilités du quotidien dont sont trop souvent victimes les personnes d'origine étrangère. Une **tolérance zéro** doit être appliquée pour toutes formes de racisme.

Immigration

Nous devons avoir une **politique migratoire, humaine mais ferme**, ce qui implique également une politique de retour effective des demandeurs d'asile déboutés ou des personnes en séjour illégal. La Belgique ne peut pas donner l'image d'un Eldorado laxiste. Assumée et correctement gérée, la migration est un apport extrêmement positif à notre société car elle est nécessaire au développement économique et enrichissant sur le plan culturel et humain.

Cette logique est celle appliquée depuis 2011 par Maggie de Block au sein du gouvernement fédéral et nous la soutenons sans réserve.

À l'initiative du MR, d'autres mesures ont été prises comme le **retrécissement des conditions permettant le regroupement familial** et la révision du code de la Nationalité.

Le nouveau code de la nationalité met enfin en avant des critères d'intégration notamment la **connaissance d'une des langues nationales** et la participation économique dans notre pays pour justifier l'octroi de la nationalité. Cette dernière doit dorénavant couronner une intégration réussie dans notre pays.

Nos propositions

- **Renforcer la liste des pays sûrs.** Cette liste, initiée grâce au MR, identifie les pays vers lesquels leurs ressortissants ayant demandé l'asile en Belgique peuvent être renvoyés sans crainte pour leur sécurité. Cela permet une procédure d'asile accélérée en 15 jours ;

- **Généraliser l'obligation du Certificat de non-empêchement au mariage** ;

- **Renforcer la politique du Retour et de Réadmission.** En 2012, 11.386 éloignements ont été effectués. Un ordre de quitter le territoire doit être un ordre exécuté. On privilégiera le retour volontaire mais le cas échéant le retour forcé sera mis en œuvre. Une attention particulière sera portée aux personnes délinquantes en séjour irrégulier ;

- **Lutter contre le dumping social.** Nous voulons réviser la directive Détachement et y mettre des conditions plus strictes. Il faut aussi donner les moyens humains et juridiques à l'inspection du travail pour renforcer les contrôles les weekends et jours fériés. Nous préconisons d'infliger systématiquement des amendes en cas de violation de la directive et de donner aussi la possibilité aux partenaires sociaux de porter plainte en cas d'infraction. Le MR défend aussi un salaire minimum européen ;

- **Adapter la déchéance de Nationalité.** La déchéance de nationalité belge doit devenir automatique et non optionnelle dans le cadre des infractions liées à l'article 23/1, notamment pour les actes de terrorisme ;

- **Parcours d'intégration obligatoire** avec apprentissage d'une langue nationale et des droits et devoirs des citoyens belges.

Vivre ensemble

La diversité culturelle se doit d'être accompagnée par les pouvoirs publics vers les chemins d'un *«vivre ensemble»* respectueux de tous et de chacun. Ce vivre ensemble n'est possible que s'il parvient à rassembler les citoyens autour du patrimoine commun de valeurs fondamentales et universelles. Notre choix de société est clair : chaque personne a des droits et des devoirs en tant que citoyen. Ces droits et devoirs priment sur les attaches culturelles, philosophiques et religieuses.

Dans le respect de la convention européenne des Droits de l'Homme, la diversité des cultures est valorisée par l'Etat. Pour le MR, l'intégration n'est pas synonyme d'assimilation.

Nous défendons le droit à la différence mais nous refusons la différence des droits et des devoirs.

Nos désirons garantir la neutralité des pouvoirs publics par l'**interdiction du port de tout signe convictionnel dans les administrations**, les écoles publiques, les parlements.

Nous voulons instaurer un **parcours d'intégration obligatoire** avec apprentissage de la langue et des droits et devoirs des citoyens belges pour tout primo-arrivant.

Nous refusons les accommodements raisonnables dans les écoles notamment les cantines ou les pratiques sportives.

Il faut **lutter contre le radicalisme** en prévoyant des sanctions pénales contre ceux qui veulent déstabiliser la démocratie et qui prônent la haine et la violence.

Nous voulons instaurer un **parcours d'intégration obligatoire**

Citoyenneté et démocratie directe

Notre pays a déjà renforcé ces dernières années sa démocratie directe notamment via la consultation populaire dans les communes et tout récemment dans les régions. Ces évolutions restent peu utilisées et globalement trop timides.

Aujourd'hui, l'électeur choisit le parlement. Demain, il doit aussi choisir le gouvernement

Nous proposons de vraies réformes :

- l'instauration d'une **circonscription électorale fédérale** pour élire une partie des députés fédéraux sur l'ensemble du pays ;
- la **suppression de l'effet dévolutif** de la case de tête et la suppression des suppléants pour élire les candidats ayant réellement le plus de voix de préférence ;
- un **scrutin électoral en deux tours** pour choisir aussi le gouvernement, en tout cas au niveau régional. En Belgique, l'élection permet uniquement de choisir le parlement. S'ensuit un deuxième tour qui échappe totalement aux électeurs, et néanmoins décisif pour qu'ils forment les gouvernements. Le MR plaide pour que les choix alors effectués soient soumis aux électeurs en vue de déterminer la coalition gouvernementale de leur choix ;
- l'**élection directe des ministres présidents**. A l'occasion de ce deuxième tour, nous plaidons également pour que les Ministres-présidents soient désignés directement par les électeurs ;
- l'instauration du **référendum** avec comme garde fous l'impossibilité de poser des questions relatives aux piliers institutionnels de notre pays ;
- en Wallonie comme à Bruxelles un vrai système d'**élection directe du bourgmestre** ;

Enfin, la démocratie doit être la même pour tous. Le MR a obtenu d'importantes avances visant à simplifier la procédure de **vote pour les Belges résidant à l'étranger pour les élections législatives**. Le MR souhaite étendre le droit de vote des Belges résidants à l'étranger au scrutin régional.

Ecologie responsable & qualité de vie

Énergie | Mobilité | Aménagement du territoire | Forêt, chasse, pêche | Air

Énergie

Le MR considère le développement durable, la sécurité d'approvisionnement et le coût comme les trois piliers constituant une politique énergétique moderne et pragmatique.

- **Fixer des objectifs raisonnables et soutenir toutes les formes d'énergies alternatives.** Le MR veut soutenir principalement les énergies renouvelables non-intermittentes. Le soutien aux énergies renouvelables sera régulé par les certificats verts.

  Le MR veut donner son appui aux filières porteuses d'emploi tout en respectant les engagements pris à l'égard des producteurs d'énergie verte.

- **Promouvoir la recherche et le développement**

  Nous nous devons de soutenir prioritairement la R&D dans le domaine du stockage de l'énergie et des réseaux intelligents ainsi que d'apporter un soutien financier à celle-ci pour s'approvisionner en matériaux de construction.

- **Assurer la sécurité d'approvisionnement en électricité** en diversifiant nos sources d'énergie et en restaurant la compétitivité des productions d'énergie mises en difficulté.

  Nous nous engageons également à assurer un monitoring permanent de l'impact de la sortie du nucléaire sur la sécurité d'approvisionnement et les prix de l'électricité, et à ajourner de 10 ans la fermeture de certaines centrales nucléaires.

- **De l'énergie à un prix abordable pour tous les ménages et les entreprises**

  Il faut maintenir la TVA à 6% sur l'électricité. Par ailleurs, rendre la facture d'électricité plus transparente est une nécessité absolue. La politique tarifaire doit être plus claire et plus compétitive.

  Le MR veut instaurer, à l'instar de la norme salariale, une norme tarifaire énergie, pour ne pas dépasser le prix pratiqué chez nos voisins et concurrents directs.

- **Consommer mieux et moins : performance énergétique**

  Il faut améliorer la gestion de la demande (déplacement de la demande d'électricité aux heures de pointe). Il faut soutenir les investissements pour plus de performance énergétique (rénovation de bâtiments) et enfin, mettre en place les compteurs intelligents en fonction du retour sur investissement que cela représente.

Mobilité

On observe une augmentation des embouteillages en Wallonie et à Bruxelles depuis 10 ans. Ce constat inquiète le MR et il propose donc de :

- **Développer les transports en commun**

  Il est primordial d'améliorer la qualité du service en maximisant les correspondances entre les TEC, STIB et la SNCB et en minimisant les ruptures de charges.

  A Bruxelles, le MR prône une extension rapide et volontariste du réseau de métro.

  En Wallonie, le parti compte renforcer l'offre des TEC en milieu rural et unifier l'offre dans les cinq TEC.

  Il y a également une nécessité de favoriser l'accès aux transports pour les PMR ainsi que les voitures d'enfants.

Les embouteillages coûtent 7 milliards à la société.

6.993.767

Nombre de véhicules sur les routes belges en 2013

- **Faire du rail le cœur de la mobilité durable**

  Le MR veut s'atteler à l'amélioration de l'offre et à la qualité des prestations de la SNCB. Il a également pour objectif d'accélérer les travaux du RER et de l'axe Bruxelles-Luxembourg, d'instaurer la gratuité dans les parkings des gares pour les usagers du chemin de fer et de permettre à la clientèle de bénéficier du Wifi dans les trains et les gares.

- **Améliorer les infrastructures routières**

  Dans cette optique, nous voulons privilégier les partenariats public-privé dans le financement des infrastructures.

- **Améliorer la sécurité sur les routes wallonnes et bruxelloises**

  Pour sensibiliser les jeunes à cette question, le MR veut intégrer dans l'enseignement, l'éducation à la sécurité routière et la connaissance du code de la route.

  Nous voulons aussi faciliter la mobilité des usagers faibles et des deux roues ainsi que sécuriser davantage les abords des écoles.

- **Fluidifier le trafic et faciliter le stationnement**

La signalisation routière doit être simplifiée et clarifiée.

Le MR s'oppose au péage urbain qui serait une charge supplémentaire pour les personnes qui travaillent. Il faut renforcer l'ordre de transport en commun.

En périphérie des villes, il est prévu de construire des parkings sécurisés permettant aux automobilistes de poursuivre leur route via le réseau de transport public urbain.

- **Deux roues motorisées**

Il est crucial d'améliorer les aménagements de voirie afin d'augmenter la sécurité des utilisateurs.

Pour les deux roues motorisées, nous voulons autoriser leur circulation dans les couloirs des bus. Des incitants fiscaux sur les équipements de sécurité et sur les cours de conduite doivent être prévus.

Un «*Monsieur moto*» doit être désigné. Il serait le représentant des motards et aurait la charge de conseiller les communes et de signaler les problèmes concrets afin de les solutionner au plus vite.

- **Promouvoir la mobilité douce**

Le MR veut généraliser le Plan Vélo dans toutes les communes. La priorité est de sécuriser davantage les pistes cyclables.

Nous voulons renforcer la politique des «*SUL*» (sens uniques limités) et porter l' «*accessibilité universelle*» comme priorité : PMR, voiture d'enfant, etc.

L'existence d'un réseau cyclable identifié avec des itinéraires cyclables fonctionnels vers les pôles figure dans les plans du MR.

Le MR veut promouvoir l'achat de VAE (vélo à assistance électrique) via un soutien public. La finalisation des liaisons Ravel est également au programme.

- **Les aéroports**

Le MR veut professionnaliser davantage la gestion des aéroports wallons. Il considère qu'il est nécessaire d'établir une véritable connexion entre les aéroports et le réseau ferroviaire et il veut continuer à soutenir l'activité aéroportuaire en Région wallonne en accélérant certains investissements (allongement de piste, parkings, …).

La poursuite de la lutte contre les nuisances sonores et l'établissement de sanctions efficaces en cas de violation des règles anti-bruit est également à l'agenda du parti.

Aménagement du territoire

Concernant l'aménagement du territoire, le MR veut atteindre certains objectifs :

- garantir une **meilleure prévisibilité** des projets ;
- bénéficier d'un **cadre juridique** clair et stable ;
- **raccourcir les procédures** et **imposer des délais de rigueur** dans le traitement des dossiers ;
- accorder une plus grande place à l'**initiative privée**, notamment afin de réhabiliter les terrains peu pollués ;
- **repenser fondamentalement la participation du public** (riverains, associations, etc…) aux différents projets. L'intérêt général, le bon aménagement du territoire et le développement du bien commun doivent primer sur l'intérêt particulier, individuel ou de proximité.

Forêt, chasse, pêche

Dans le domaine de la chasse et de la pêche, il est nécessaire de créer les conditions nécessaires pour l'accueil de la grande faune pour **permettre au petit gibier de se réimplanter**.

La révision du calendrier des périodes de chasse est également prévue afin que les chasseurs puissent réellement remplir leur rôle de régulateurs de la faune.

Nous comptons également établir une formule d'indemnisation des dégâts pour les agriculteurs et les chasseurs. Le rôle de l'unité anti-braconnage doit être redéfinit.

Le MR veut permettre la pose de clôtures protégeant les cultures et garantissant la sécurité des automobilistes tout en assurant la libre circulation des animaux. Le parti a aussi pour projet de **redynamiser les zones de pêche publiques**, leur redonner un cadre accueillant et créer une vraie passerelle entre la pêche et le tourisme.

Air

La Wallonie rejette légèrement plus de CO^2 par habitant que la moyenne européenne. Le MR estime qu'il faut satisfaire aux objectifs européens de réduction des émissions de CO. A cet égard, nous constatons qu'avec 18,65% d'électricité produite par la filière verte, nous avons presque satisfait aux objectifs européens (20,09) pour 2020. De manière générale, le MR est favorable à la réduction des émissions de CO2 dans la mesure où cela ne pénalise pas la rentabilité et la compétitivité des entreprises.

Le MR est favorable aux mesures qui tentent à limiter la dégradation de la qualité de l'air, telles que les **alertes smog** par exemple, ce qui passe par une limitation de la vitesse des véhicules durant ces alertes. Le MR est favorable à des **incitants**, que ce soit pour les particuliers, les industries ou les entreprises, afin de motiver un comportement responsable et davantage en respect avec la qualité de l'air (covoiturage, mobilité douce (prime au vélo électrique par ex), etc.).

Afin de réduire la pollution urbaine, le MR entend faire bénéficier les véhicules électriques de mesures de **défiscalisation** (exemption de la TVA sur les voitures électriques, sur les pièces de rechange, les batteries, les travaux de maintenance et même éventuellement sur le prix des recharges électriques.

Le MR préconise également d'assurer la **gratuité du stationnement** aux véhicules électriques en voirie et dans les parkings publics.

Défiscalisation et stationnement gratuit pour les véhicules **électriques**

L'Europe des défis

Croissance | Une Europe sociale | Libertés civiles | Qualité de vie
Une Europe dans le monde

505 millions
d'habitants dans l'UE

Les 5 années qui viennent sont décisives. Les prochains dirigeants de l'Union auront à affronter des défis énormes, qui demandent plus d'intégration européenne: la relance de l'économie, la lutte contre le chômage, surtout parmi les jeunes, la relation face à de puissants voisins (Russie) ou concurrents économiques (Chine, Brésil, Inde, etc.), la gestion des flux migratoires, etc.

Le projet européen doit se renouveler, se réformer, évoluer, retrouver un nouveau souffle et être géré autrement. Il est la seule voie à emprunter et doit avoir pour objectif d'établir une véritable démocratie européenne. Le MR plaide pour :

Plus d'Europe. Notre pays sera plus fort dans une Europe plus efficace. Il faut pouvoir accélérer l'intégration avec les pays prêts à aller de l'avant.

Mieux d'Europe. Plus que jamais l'Europe doit se mettre au service de ses citoyens. Elle doit aussi pouvoir se remettre en question. Plus qu'imposer sa vision, l'Europe doit accompagner les européens vers plus de prospérité et d'émancipation.

Car ne nous trompons pas, ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. L'Europe avance : ces dernières années nous avons su mettre en place une **union économique et monétaire**, nous avons établi le cadre de l'union bancaire dans l'intérêt des épargnants, nous avons tiré les conséquences de la crise des dettes souveraines et nous avons brisé le cercle vicieux qui liait banques et dette d'Etat. Nous avons poursuivi l'**intégration du marché unique**, seul en mesure d'aider à relancer une politique industrielle, créatrice de croissance et d'emploi, suscitant la recherche et l'innovation.

D'autres défis nous attendent. Nous devons avancer pour une **harmonisation fiscale** au sein de l'Union, pour la mise en place d'une **défense commune**, d'une **diplomatie internationale plus intégrée** et plus forte, pour la mise en place d'un **salaire minimum européen**, pour une meilleure **protection des consommateurs** face à une mondialisation délaissant la qualité, pour une **agriculture prospère**.

Une croissance, créatrice d'emplois durables

L'Europe est confrontée au triple défi d'une mutation démographique majeure, d'une inadéquation des compétences avec les exigences du marché du travail et d'une compétition mondiale accrue. Elle est face à un problème à la fois quantitatif et qualitatif.

En excluant quelques 20 millions d'hommes et de femmes du marché du travail, l'Europe se prive de talents considérables. Les défis à relever en matière d'emploi sont nombreux : les jeunes ne sont ni suffisamment formés, ni suffisamment insérés, les seniors qualifiés sont laissés pour compte, les femmes souffrent d'inégalité ou d'exclusion et les immigrés n'arrivent pas tous à s'intégrer. Il faut mettre en place une gouvernance partenariale de l'ensemble des acteurs socio-économiques et miser plus que jamais sur le capital humain et les compétences.

Un salaire minimum européen

1. Priorité à l'emploi et à la politique sociale européenne

- le MR plaide pour une **politique active du marché de l'emploi** : activer les demandeurs d'emploi, armer les travailleurs contre les changements rapides, les périodes de chômage et les périodes de transition; une sécurité sociale moderne, qui combine mobilité sur le marché du travail et un bon filet de sécurité ;

- en instaurant un **salaire minimum au niveau européen** afin de lutter contre le dumping social (on parle du principe, pas d'un montant commun : il faut garder à l'esprit que le salaire moyen à Sofia ou à Bucarest est de moins de 500 € par mois) ;

- en demandant que la **protection sociale** soit étendue à tous les travailleurs, y compris les indépendants ;

- en utilisant plus efficacement le **Fonds social européen** en lui octroyant 3 millions d'euros d'assistance technique en faveur des jeunes créateurs d'entreprises et aux entrepreneurs sociaux.

2. Pour une réelle mobilité des travailleurs

La Commission européenne estime qu'il y a 2 millions de postes vacants dus à une faible mobilité intra-européenne.

Seulement près de 3% de la main d'œuvre européenne vit et travaille dans un autre Etat membre de l'Union. Et seulement 1,5% des européens vivent et travaillent dans un pays étranger.

Pour les libéraux, l'Europe a tout intérêt à encourager une plus grande mobilité de la main-d'œuvre pour combler les lacunes dans son marché du travail mais tout en respectant des règles précises.

2 millions

Nombre d'emplois vacants en Europe

Commission Européenne

3. Pour une véritable politique industrielle

80% de l'innovation trouve son origine dans le secteur industriel, chaque poste créé dans le secteur industriel mène à la création d'un à deux postes dans le secteur des services.

75 % des exportations européennes se composent de biens industriels et chaque emploi industriel génère environ deux emplois supplémentaires dans les secteurs de la distribution et des services

Parce que les industries ont un avenir en Europe et en Belgique. Des industries fortes sont un des remèdes au problème du chômage, puisque l'industrie crée toujours un emploi sur quatre et emploie quelque 34 millions d'Européens.

Les libéraux s'engagent à :

- favoriser le développement d'une **réelle politique industrielle européenne** en matière de R&D, d'innovation et de politique industrielle coordonnée notamment par le financement par chaque Etat-membre de 3% de son PIB pour l'innovation et la R&D ;
- achever l'**intégration des réseaux d'information**, d'énergie et de transports ;
- simplifier l'accès au **brevet européen** ;
- créer un **label « *Made in Europe* »** volontaire pour les produits européens afin de garantir la traçabilité des produits ;
- Le MR propose la création d'un poste de **Commissaire européen à la stratégie industrielle** qui serait chargé notamment d'appliquer des plans européens pour le renouveau de différents secteurs industriels essentiels en Europe, comme la filière de la sidérurgie ;

- Maintenir nos **entreprises compétitives**, assurer la sécurité de l'approvisionnement, et un développement des énergies vertes au sein d'un mix énergétique équilibré.

Le MR s'engage à :

- finaliser le marché intérieur en le dotant d'un **marché unique énergétique** ;
- soutenir la création d'une **politique commune de l'énergie** qui pourrait être un nouveau grand projet politique fédérateur européen ;
- assurer l'**indépendance énergétique de l'UE** au niveau mondial en investissant, au travers de sa banque d'investissement, dans les projets transnationaux d'envergure (exemple : le gazoduc TAP/Trans-Adriatic Pipeline) ; en parlant d'une seule voix sur la scène internationale, comme c'est le cas pour la politique commerciale internationale ; en octroyant à la Commission européenne le mandat de négocier avec les États tiers l'ensemble des contrats énergétiques ;
- travailler à l'établissement d'un **système opérationnel d'échange de quotas d'émissions** afin de réduire les émissions de CO_2 ;
- inciter le secteur privé à investir dans les **énergies renouvelables**, accroître les investissements dans la recherche et le développement et élargir les partenariats public-privé innovants.

Le MR prône la mise en place d'une politique énergétique commune, et en cas de refus de participation de la part de certains États membres, la mise en place d'une coopération renforcée.

En ce qui concerne le paquet climat-énergie, les libéraux veulent :

- une politique climatique réaliste qui permet à l'Europe de **parler d'une seule voix** et de favoriser un accord avec des objectifs contraignants lors de la conférence sur le climat (COP21) en décembre 2015 à Paris, après les échecs successifs des derniers sommets depuis Cancún en 2010 ;
- un plan cohérent visant à **réduire le coût de l'énergie**, qui demeure un facteur crucial pour garantir le développement, la compétitivité et la pérennité de l'industrie en Europe ;
- une politique visant à **économiser l'énergie** car à l'évidence il est moins coûteux d'économiser l'énergie que de la fabriquer. C'est là où l'innovation prend tout son sens (écoconception des produits, isolement des bâtiments, etc.).

L'UE s'est engagée à réduire sa consommation d'énergie de **20%**

4. Les PME, moteur de la relance

L'Europe représente pour la période de janvier à novembre 2013, 75,8% des exportations belges ou 247.309,5 millions d'euros ; ce qui représente 65% du PIB belge et 73,5% des importations belges ou 229.604,5 millions d'euros.

Pour créer un climat favorable aux entreprises, en priorité pour les PME-TPE, les libéraux formulent des propositions fortes :

- Créer un **environnement propice** au développement des toutes petites entreprises, des start-ups orientées vers des secteurs d'avenir et des nouvelles entreprises de technologies innovantes ;
- **Renforcer** le Fonds européen d'investissement ;
- **Favoriser les levées de capital-investissement** pour les PME innovantes afin de relancer la compétitivité et soutenir la création d'emplois ;
- Mettre en place une importante réforme de **simplification administrative à l'égard des PME** ;
- Un choix clair dans les politiques menées et une **priorité donnée à la cohésion sociale**, à l'innovation et la recherche (un budget pluriannuel de 70 milliards d'euros qui soit réorienté vers les PME les plus innovantes et permette d'éviter la « *fuite des cerveaux* »).

5. Une gouvernance bancaire, financière, économique et fiscale

Il faut avancer de concert vers la mise en place des quatre unions : bancaire, fiscale, économique et politique.

La crise de 2008 a imposé des réformes profondes. En 5 ans un ensemble impressionnant de réformes ont été adoptées pour améliorer la gouvernance de la zone euro. Ces réformes visent à renforcer la discipline budgétaire, mais aussi à relancer la croissance et renforcer la solidarité entre Etats membres de la zone Euro.

a) Union bancaire

Les libéraux sont favorables à une Union bancaire et monétaire qui protège les épargnants.

- Les libéraux défendent en premier lieu les **droits des épargnants** :
  L'accord conclu le 20 mars entre les institutions européennes sur un mécanisme de résolution unique des banques en situation de faillite avec la création d'une autorité européenne unique de résolution et un fonds unique, va dans le sens d'une protection plus large des épargnants. En effet, le fonds est abondé par les banques afin d'éviter de faire appel à l'argent public pour leur « *sauvetage* », comme cela a été fait lors de la crise, dans certains pays ;
- Le MR est favorable à une Union bancaire reposant sur des principes simples :
  - L'application du **principe de solidarité** entre les États avec la mutualisation des dettes ;

- La **supervision unique des banques** de la zone euro auprès de la Banque centrale européenne ;

- La **concurrence saine et équitable** entre les banques dans l'accès à la levée de capitaux sur les marchés pour financer des activités en prise avec l'économie réelle.

b) Budget de l'UE et harmonisation fiscale

Les libéraux sont favorables à :

- la mise en place d'un **vrai budget pour la zone euro**. Le cadre financier pluriannuel représente à peine 1% du produit intérieur brut cumulé des Etats membres de la zone euro, chiffre à comparer au budget annuel des Etats-Unis (22% du PIB) ;

- persévérer dans la voie de la **convergence fiscale** pour, à terme, atteindre l'harmonisation fiscale grâce à l'adoption du vote à la majorité qualifiée;

- une **taxe sur les transactions financières** qui serait affectée au budget général de l'UE et notamment à l'aide au développement.

c) L'union économique et monétaire

Le retour à la croissance nécessite une mutualisation des dettes (« eurobonds » ou « euro obligations »).

- Véritable application concrète du **principe de la solidarité entre Etats membres**, cette mesure permettrait à ces derniers d'emprunter à des taux inférieurs, et de réaffecter l'argent alloué au paiement d'intérêts au développement de secteurs créateurs d'emplois ;

- L'**émission d'obligations européennes** qui seraient garanties par l'ensemble du budget européen pour le financement de projets spécifiques, (*« EU project bonds »*), par exemple l'investissement dans les infrastructures.

142,6 milliards €,
c'est le budget de l'UE

Une Europe sociale

La crise ne peut être réellement résolue que pour autant qu'elle inclut une base solide en matière de politique sociale. Cette base nous l'avons en Belgique. Nous avons des services publics et privés de qualité, une population instruite, une base industrielle solide.

1. L'enseignement et la formation

Malgré les faibles compétences dont dispose l'Union européenne en matière d'enseignement et de formation, les libéraux défendent une réflexion ambitieuse pour les jeunes afin de leur permettre de mieux faire face à la situation actuelle et déclinent ainsi plusieurs propositions :

- une stratégie européenne visant à **intégrer de manière systématique la dimension européenne dans les programmes scolaires**. Les cours d'histoire, de littérature, de philosophie, d'éducation civique sont des branches dans lesquelles la dimension européenne est fondamentale. Il est donc capital de la promouvoir davantage ;

- un **renforcement croissant des programmes de mobilité Erasmus+**. Les libéraux souhaitent pouvoir donner la possibilité à tous les jeunes de vivre une expérience à l'étranger en leur permettant d'accroître considérablement leur niveau en langue étrangère ;

- une **reconnaissance des diplômes plus systématique** à l'échelle européenne tout en renforçant le processus de Bologne afin de garantir une plus grande cohérence.

Le chômage des jeunes

Un jeune sur quatre en Europe se trouve en situation de chômage.

- L'objectif principal des libéraux est d'éviter l'inactivité des jeunes au sortie de leurs études ou formation. C'est ainsi que le MR accueille très favorablement la ***« Garantie pour la jeunesse »***. Il s'agit d'un axe fort de l'Union dans sa lutte contre le chômage des jeunes visant à aider les pays de l'UE à proposer aux jeunes jusqu'à 25 ans un emploi, un retour aux études, une formation ou une reconversion dans un délai de 4 mois à compter de la fin de leur scolarité ;

- Les libéraux sont également partisans de poursuivre la **réforme du réseau EURES**, le réseau européen de demandeurs d'emplois permettant d'accroître la mobilité professionnelle.

200€, salaire minimum mensuel en Bulgarie

2. Le développement des compétences et leur adéquation à l'emploi

Face à la directive détachement

> ***La directive sur le détachement des travailleurs date de 1996. Instaurée pour faciliter la prestation de services transfrontaliers et protéger les droits des travailleurs, la directive fonctionnait bien dans l'Europe des 15. Elle n'est plus adaptée à une Europe à 28 Etats membres où les écarts de niveaux de développement économique sont importants. Or, si des mesures ont été prises pour la libre circulation des personnes, rien n'a été entrepris pour la libre prestation des services. C'est pourquoi on est passé des détachements d'entreprises réelles », vers des détachements d'entreprises « boîtes aux lettres ».***

Sachant qu'un travailleur est détaché lorsqu'il travaille dans un Etat membre de l'UE parce que son employeur l'envoie provisoirement poursuivre ses fonctions dans cet EM pour une période de 6 mois, renouvelable une fois, il reste affilié au système de sécurité social du pays d'origine.

Les libéraux s'engagent à corriger les nombreux abus que cette directive engendre en créant notamment une carte du travailleur électronique qui assure un contrôle aisé des salariés et des entreprises afin de responsabiliser l'ensemble des acteurs économiques concernés.

Les libéraux s'engagent à :

- mettre en place dans chaque Etat européen et selon des modalités qui lui sont propres, un **salaire minimum** de référence interprofessionnel ou professionnel, afin d'harmoniser socialement les conditions de détachement ;
- améliorer l'**interaction entre les autorités** concernées et mettre en place des procédures de coopération administrative entre États membres ;
- mettre en place une **Agence européenne d'inspection du travail** qui élaborera une « *liste noire d'entreprises et de prestataires de services indélicats* », sur le modèle des listes noires qui existent dans l'aviation civile.

Libertés civiles

1. Une politique européenne d'asile et d'immigration respectueuse de la dignité humaine

En 2012, la Belgique figurait dans le top 5 en matière du nombre des demandes d'asile. Elle figure également dans le top 5 des pays qui accueillent les réfugiés syriens. Nous devons assurer que partout dans l'UE, il y ait des standards élevés en matière d'accueil et de traitement des demandes d'asile afin d'éviter le « shopping de l'asile »

Les libéraux considèrent la migration comme une opportunité. L'Union devra continuer à favoriser l'immigration légale temporaire, par exemple pour les hauts cadres, les travailleurs détachés par leur entreprise ou les travailleurs saisonniers, ainsi que favoriser la mobilité des chercheurs et des doctorants européens et étrangers dans les universités européennes.

Asile

Les libéraux souhaitent développer une politique d'asile à l'échelon européen fondée à la fois sur la solidarité, mais aussi sur la responsabilité et le partage équitable des tâches. Il faut à la fois assister les pays qui sont en première ligne de la migration (accueillir 10.000 réfugiés sur une petite île comme Lampedusa, avec 6.000 habitants, est une tâche insurmontable), et développer un système équitable entre Etats-membres.

Immigration irrégulière

Nous devons aussi lutter contre l'immigration irrégulière et les trafics d'êtres humains qui en découlent, notamment contre les passeurs et les filières organisées. A partir du moment où les frontières internes entre Etats-membres sont abolies, la vigilance et la surveillance des frontières extérieures doivent être renforcées.

Politique des visas

Les libéraux s'engagent également à:

- faciliter la délivrance de visas pour les **voyageurs de bonne foi** et les voyageurs fréquents, notamment par l'utilisation plus fréquente de visas à entrées multiples d'une durée plus longue ;
- faire usage des dispositions législatives (code visas) permettant la délivrance de **visas humanitaires** et de réinstallation afin de mettre fin au trafic des êtres humains et de prévenir les décès tragiques en mer ;
- renforcer les **partenariats de mobilité** avec les pays du pourtour méditerranéen afin que ces derniers développent aussi une réelle politique migratoire.

2. Une coopération policière et judiciaire renforcée

Chaque année, les 600 employés de l'Office européen de police de La Haye (Europol) reçoivent un budget de 83 millions d'euros afin de faciliter les échanges d'informations entre les autorités policières nationales.

En matière de justice pénale, les libéraux s'engagent à renforcer le programme de coopération judiciaire et policière en termes de cohérence et d'efficacité. Pour ce faire, ils soutiennent, notamment, le **renforcement de la coordination et de la gouvernance** par une meilleure cohérence des documents européens, une plus grande collaboration entre les institutions et les agences européennes (Europol, Eurojust, Frontex...) et, à termes, la **création d'une agence européenne de sécurité** et d'un **parquet européen**.

En matière de justice civile, les libéraux s'engagent à favoriser des formations destinées aux juges et avocats afin d'**approfondir une « *culture judiciaire commune* »**. Ils soutiennent aussi un processus de détermination de l'Etat membre responsable dans les cas de couples binationaux qui rencontrent des situations comme un divorce, un héritage, etc.

Pour renforcer le caractère démocratique de l'UE, les libéraux plaident pour **une plus grande implication du Parlement européen** et des parlements nationaux dans le processus décisionnel, une plus grande transparence des négociations et des votes au sein du Conseil et du Parlement européen.

Qualité de vie : santé, consommateur, agriculture, environnement

1. Une Europe soucieuse de votre santé

Face aux fraudeurs qui mettent en danger la santé des citoyens.

Le MR est partisan de la manière forte qui va bien au-delà de l'objectif de rendre obligatoire la mention de l'origine de la viande dans les plats préparés. Les libéraux sont en faveur d'une chasse plus active aux fraudes alimentaires via :

- la **création d'un réseau anti-fraude alimentaire** *« qui renforcerait la coordination entre les différents organes européens »*, principalement Europol (pour la police), Eurojust (pour la justice) et l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) ;
- de **plus lourdes sanctions**, *« équivalant au moins au double de l'estimation de l'avantage économique recherché, ainsi que des sanctions pénales en cas de mise en danger de la santé publique »*.

Face au tabac

Le MR prend acte de la nouvelle législation européenne sur les produits du tabac qui entrera en vigueur au printemps 2016. Un texte de loi qui ne clarifie en rien le statut juridique de la cigarette électronique, laissée à l'appréciation des autorités nationales.

Face à l'enjeu de santé publique, dans un souci de protection du consommateur et de réduction du risque tabagique :

- le MR plaide pour la **clarification du statut juridique** de la cigarette électronique ;
- nous continuerons à défendre **le libre accès des vapoteurs à la cigarette électronique** de leur choix. Ceci, dans un souci évident de santé publique.

L'Europe est un acteur essentiel pour garantir notre santé

2. Une Europe respectueuse de la terre

Le modèle agricole européen est le meilleur du monde et doit le rester !

S'agissant de l'agriculture, le MR estime que la réforme de la PAC (Politique Agricole Commune) intervenue en 2014 ne met pas assez l'accent sur l'autosuffisance et la qualité alimentaire, d'autant plus que le budget septennal alloué aux agriculteurs wallons est légèrement en baisse.

Le MR réitère sa confiance au monde agricole et souhaite, toutes filières confondues, que l'Europe trouve des solutions aux problèmes de transmission des exploitations agricoles entre les générations; et par rapport à la pression exercée par la grande distribution et certaines grandes coopératives sur la fixation des prix agricoles.

Le MR est d'avis que la PAC doit veiller à assurer un niveau de vie équitable à tous les agriculteurs européens. Il s'agit d'un élément de premier ordre pour la pérennité la production de denrées alimentaires et l'équilibre des espaces ruraux.

Il sera extrêmement attentif :

- aux rendez-vous fixés par la **suppression des quotas** dans le secteur laitier (2015) et dans le secteur betteraviers (2017) ;
- à la **gestion des crises éventuelles** qui pourraient subvenir durant la législature ;
- à ce que dans les négociations commerciales internationales, les **normes de qualité européennes** soient respectées ;
- au niveau des **importations de produits**, que les normes européennes soient respectées par les fournisseurs des pays non-européens.

2,1 milliards €

C'est la somme que l'Europe versera aux agriculteurs wallons les 7 prochaines années

Une Europe dans le monde

Les libéraux veulent une Europe qui se fasse respecter sur la scène internationale.

Pour avoir une vraie politique extérieure, l'Europe doit se doter d'**une défense européenne.**

Les libéraux veulent éviter toute division du travail qui confierait à l'OTAN les tâches militaires et réduirait l'UE à l'accompagnement civil de la gestion des crises.

Une véritable Défense européenne doit voir le jour.

Avec la politique étrangère, l'aide humanitaire, la coopération au développement ou la politique commerciale, le MR estime que les Européens doivent se doter de tous les instruments, y compris militaires, permettant d'être un acteur international responsable et efficace. La multiplicité des actions de l'UE lui donne une spécificité propre qui la destine à devenir une force internationale de paix dans le monde.

Dans une période budgétaire stricte, nous estimons que les coopérations sont plus impératives que jamais.

Il faut créer une « Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense » permanente pour que l'Europe parle d'une même voix.

Les libéraux favorisent les accords commerciaux

Un axe UE-US nous paraît important pour contrebalancer l'influence des puissances émergentes mieux connu sous l'acronyme BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). Un accord de libre-échange antre l'UE et les Etats-Unis est à portée de main. En dépit de désaccords ponctuels, l'Europe et les États-Unis partagent les mêmes valeurs de liberté et de sécurité. Un tel accord, basé sur un partenaire très dynamique serait susceptible de stimuler l'économie européenne à concurrence de 120 milliards d'euros par an.

Les États-Unis sont le premier marché d'exportation de l'UE.

Nous resterons intraitables sur certains points qui touchent à nos traditions, à notre culture, non seulement l'exception culturelle, mais aussi la qualité et la sécurité des filières alimentaires.

- **L'Europe doit tendre la main à la Chine et à l'Afrique**
  Si le partenariat États-Unis/Union européenne est essentiel aujourd'hui, l'UE n'anticipe pas suffisamment les grandes évolutions mondiales pour les 20 ans à venir : la Chine et l'Afrique n'apparaissent ainsi pas assez haut dans la hiérarchie des priorités européennes. **Les Européens ne mesurent pas l'immense potentiel économique que représente le continent africain.** C'est un partenaire majeur et incontournable pour le monde industriel.

Les libéraux s'engagent à soutenir les efforts des gouvernements en matière de bonne gouvernance; à inciter le secteur privé à investir en Afrique; à proposer des politiques spécifiques de soutien à la création de PME; à favoriser des politiques d'accès au crédit, au transfert de technologie, à la formation technique et professionnelle et au management.

- **L'Europe doit approfondir le dialogue politique avec la Russie tout en insistant fermement sur la nécessité pour le pays de respecter l'intégrité territoriale de ses voisins**. Les libéraux s'engagent à soutenir un dialogue politique, avec la Russie, ouvert, mais ferme, notamment en ce qui concerne l'intégrité territoriale des pays voisins de la Russie, les droits de l'homme et la Syrie.

- **Les libéraux doivent favoriser les filiations politiques dans les pays du Sud et de l'Est méditerranéen (PSEM) / Union pour la Méditerranée**

Le début du Printemps arabe en 2011 a marqué un tournant dans la région du sud et de l'est du bassin méditerranéen, mettant ainsi fin à des régimes autoritaires et répressifs dans de nombreux pays. Les libéraux estiment qu'il serait constructif et mutuellement enrichissant de favoriser des filiations politiques afin que les différents partis des pays du Sud et de l'Est méditerranéen nouent des relations avec les partis européens afin d'échanger sur des projets de société.

Les libéraux veulent accroître l'influence de l'UE dans les affaires internationales :

- En créant **un siège européen supplémentaire au Conseil de sécurité des Nations Unies**;

- en associant l'UE aux Etats membres de la zone euro pour former une **représentation unique au sein du FMI**.

CANDIDATS À L'**EUROPE**

Effectifs	
1 **MICHEL** LOUIS	●
2 **RIES** FRÉDÉRIQUE	●
3 **DEPREZ** GÉRARD	●
4 **AÏT-BAALA** LATIFA	●
5 **DAYE** MAXIME	●
6 **TEK** BELMA	●
7 **PIRONNET** MARIE-CHRISTINE	●
8 **CASSART** BENOÎT	●

Suppléants	
1 **LADOUCE** RENÉ	●
2 **GOL-LESCOT** CARINE	●
3 **LESPAGNARD** BERTRAND	●
4 **PARENT** FRANÇOISE	●
5 **RIZKALLAH-SZMAJ** JULIE	●
6 **HAZETTE** PIERRE	●

*N'hésitez pas à voter pour **un ou plusieurs** candidats sur la **même liste**. Ils auront chacun une voix pleine et entière.*

MR **LISTE 1**

RETROUVEZ LE PROGRAMME COMPLET DU MR SUR

www.mr.be

RÉGION

Effectifs

1	**DE BUE** VALÉRIE
2	**WAHL** JEAN-PAUL
3	**REUTER** FLORENCE
4	**MAROY** OLIVIER
5	**BURY-HAUCHART** STÉPHANIE
6	**JANSSEN** NICOLAS
7	**DEMORTIER** NATHALIE
8	**OTLET** JACQUES

Suppléants

1	**DISTER** CHRISTOPHE
2	**LOUVIGNY** LYSELINE
3	**GODFRIAUX** JORDAN
4	**GHIOT** CAROLE
5	**VERMISSEN-SOLLIE** CHANTAL
6	**AUBECQ** BÉRANGÈRE
7	**JOSSART** CLAUDE
8	**VANDERBECKEN** JEAN

CHAMBRE

Effectifs

1	**MICHEL** CHARLES
2	**DE COSTER-BAUCHAU** SYBILLE
3	**BURTON** EMMANUEL
4	**KEYMOLEN** SOPHIE
5	**HUART** PIERRE

Suppléants

1	**SCOURNEAU** VINCENT
2	**KAISIN** BÉNÉDICTE
3	**MEURICE** JEAN-LUC
4	**GIJSEMBERG** CAROLINE
5	**ROTTHIER** LAURENCE
6	**KUBLA** SERGE

*N'hésitez pas à voter pour **un ou plusieurs** candidats sur la **même liste**. Ils auront chacun une voix pleine et entière.*

MR **LISTE 1**